



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

**Rapport comparatif sur les
modes d'intervention auprès
des jeunes à risque d'adhérer
à un gang de rue**

**Pratiques de la Belgique,
du Canada et de la France**

Montréal, mars 2011

**RAPPORT
D'ANALYSE
COMPARÉE**



**CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ**

**INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME**

**CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD**

www.crime-prevention-intl.org

Rapport comparatif sur les modes d'intervention auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue : pratiques de la Belgique, du Canada et de la France

Mars 2011

Ce rapport a été produit dans le cadre de l'entente financière entre le CIPC et le Centre national de prévention du crime du gouvernement du Canada.

Supervision : Paula Miraglia

Coordination et rédaction : Joanie Prince

Recherche : Camille Karbassi et Julie Kropp

Conception graphique et impression : Danalco impressions Inc.

Mots-clés : Gangs de rue, jeunes, adhésion, rapport comparatif, pratiques

Centre international pour la prévention de la criminalité

465, rue St-Jean, bureau 803

Montréal, (Québec)

Canada

H2Y 2R6

www.crime-prevention-intl.org

Supervision : Paula Miraglia
Coordination et rédaction : Joanie Prince
Recherche : Camille Karbassi et Julie Kropp



Table des matières



INTRODUCTION

QU'EST-CE QU'UN GANG DE RUE ?	3
STRUCTURE D'UN GANG	3
ADHÉSION AUX GANGS DE RUE :	
QUELS SONT LES FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION ?	4
LA PRÉVENTION DE L'ADHÉSION AUX GANGS DE RUE	5

MÉTHODOLOGIE

CHAPITRE 1 : BELGIQUE

MISE EN CONTEXTE	10
PRATIQUES BELGES INSPIRANTES	12
Projet BE+(Bruxelles)	12
NOTA BENE (cellule de veille contre le décrochage scolaire sur le territoire de la Ville de Bruxelles)	13
Le programme multidimensionnel d'encadrement préventif de la violence urbaine (PMEPVU)	13
FICHES-SYNTHÈSE DES PRATIQUES BELGES	15

CHAPITRE 2 : CANADA

MISE EN CONTEXTE	20
PRATIQUES CANADIENNES INSPIRANTES	22
Remix Project	22
Programme de suivi intensif de Montréal (PSI-MTL)	23
Choices Youth Program	24
InReach	24
FICHES-SYNTHÈSE DES PRATIQUES CANADIENNES	26

CHAPITRE 3 : FRANCE

MISE EN CONTEXTE	32
PRATIQUES FRANÇAISES INSPIRANTES	33
Stages de responsabilité parentale	33
Les Chantiers éducatifs de la Ville de Pessac	33
L'Aviron	34
Le Dispositif de Poursuite de Scolarisation de Meaux (DPS)	35
FICHES-SYNTHÈSE DES PRATIQUES FRANÇAISES	36

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

47

Introduction

Qu'est-ce qu'un gang de rue ?

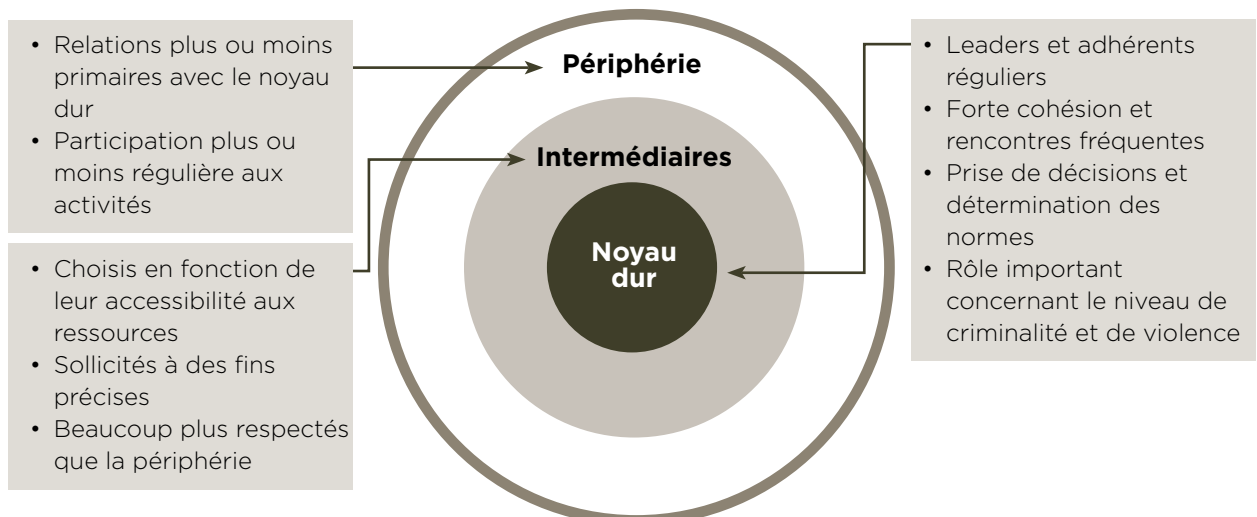
Qu'il soit question de « street gangs », « youth gangs », « bandes de jeunes » ou de « gangs de jeunes », ces termes s'interchangent régulièrement pour désigner ce que nous appelons généralement un « gang de rue ». Dû à cette multitude de termes employés, il est difficile de bien définir ce qu'est vraiment un gang de rue. Malgré les nombreuses recherches en la matière (Guay et Gaumont-Casias, 2009), le terme « gang de rue » n'a pas encore trouvé de définition universelle. Que ce soient les gouvernements, les organisations policières, les organismes communautaires et autres acteurs de la société civile, il n'y a pas de consensus quant aux critères permettant de le définir adéquatement (Barchechat, 2006).

Bien qu'il n'y ait pas de définition consensuelle, habituellement il est question d'un regroupement de jeunes qui se considèrent eux-mêmes comme formant un groupe, généralement perçus par les autres comme formant « un groupe distinct, impliqués dans un nombre important d'actes de délinquance et qui suscitent des réactions négatives chez les membres de la collectivité » (Centre national de prévention du crime, 2007). Le réseau Eurogang a, pour sa part, proposé la définition suivante : « A street gang (or a problematic youth group corresponding to a street gang elsewhere) is any stable, street-oriented youth group whose own identity includes involvement in antisocial activity » (Weerman, Maxson, Esbensen, Alridge, Medina et Gemert, 2009). Mentionnons que les concepts d'identité et d'activités délinquantes sont communs aux deux définitions.

Structure d'un gang

Sans qu'il soit question d'une structure hiérarchique très organisée comme dans le cas des bandes de motards criminalisées, les gangs de rue se composent généralement d'un noyau dur, de membres intermédiaires et de membres périphériques. La figure 1 illustre et décrit les fonctions de chacune des strates de la structure.

Figure 1 : Structure d'un gang de rue



Hamel, Cousineau et Vézina (2006).

Adhésion aux gangs de rue : Quels sont les facteurs de risque et de protection ?

Les facteurs de risque se réfèrent à des « événements ou des expériences de vie qui sont associés au renforcement de comportements problématiques » (Centre national de prévention du crime, 2007). Ainsi, ils se divisent en cinq catégories : les caractéristiques personnelles, l'influence des pairs, le milieu scolaire, la famille et la communauté. L'adhésion aux gangs de rue peut se concrétiser lorsque plusieurs facteurs de risque sont réunis, la probabilité d'adhésion étant plus grande lorsque qu'un jeune cumule des facteurs de risque provenant de plusieurs catégories à la fois (Centre national de prévention du crime, 2007). Le tableau 1 fait état des principaux facteurs de risques associés à l'adhésion à un gang de rue.

Tableau 1 : Principaux facteurs de risque en matière d'adhésion aux gangs de rue

Facteurs de risque	
Caractéristiques personnelles	Délinquance antérieure Possession illégale d'armes à feu Trafic de drogues Attitudes antisociales/progang Agressivité Consommation d'alcool et de drogues Activité sexuelle précoce Victimisation par la violence
Groupe de pairs	Fort engagement envers les camarades délinquants Interaction avec des camarades délinquants Amis qui consomment de la drogue ou qui font partie d'un gang
École	Mauvais résultats scolaires Frustrations liées à l'école Faible sentiment d'appartenance à l'école
Famille	Désunification, toxicomanie, alcoolisme Violence familiale Membre de la famille qui fait partie d'un gang Pauvreté Modèles adultes ou parentaux insuffisants Criminalité parentale
Communauté	Quartier où le taux de criminalité est élevé Accessibilité des armes à feu Disponibilité ou facilité d'accès à la drogue Présence de gangs dans le quartier Sentiment d'insécurité

Prince (2008) inspiré de Centre national de prévention du crime (2007).

De plus, l'adhésion à un gang de rue répond souvent à un ou plusieurs besoins exprimés par les jeunes qui ne sont pas comblés par ailleurs. Ainsi, il est possible que le jeune adhère à un gang de rue pour des raisons de valorisation, de reconnaissance, de protection, d'appartenance ou d'argent (Hamel, Fredette, Blais et Bertot, 1998). Cette adhésion est généralement de courte durée, soit moins d'un an (Spergel, 1995; SPVM, 2011).

Certains facteurs peuvent cependant prévenir cette adhésion aux gangs de rue. Ces facteurs aideront le jeune à rester loin des gangs et à bien choisir ses amis. Les facteurs de protection se divisent selon les mêmes catégories que les facteurs de risque. Le tableau 2 dresse une liste des principaux facteurs en lien avec l'adhésion aux gangs de rue.

Tableau 2 : Principaux facteurs de protection en matière d'adhésion aux gangs de rue

Facteurs de protection	
Caractéristiques personnelles	Capacités intellectuelles et interpersonnelles Estime de soi Responsabilité personnelle Attitudes prosociales
Groupe de pairs	Groupes de pairs positifs Interaction avec des camarades aux comportements prosociaux
École	Succès scolaires Activités parascolaires
Famille	Pratiques de gestion familiale efficaces Liens solides avec la famille Soutien familial Stabilité résidentielle
Communauté	Présence d'organismes communautaires Identité culturelle solide Harmonie sociale

Prince (2008) inspiré de Centre national de prévention du crime (2007).

La prévention de l'adhésion aux gangs de rue

Devant la problématique des gangs de rue, nombreux sont les acteurs agissant pour prévenir l'adhésion des jeunes. Qu'elles soient gouvernementales, communautaires ou policières, les actions menées en prévention sont qualifiées de primaires, secondaires ou tertiaires selon la clientèle à laquelle elles s'adressent. De fait, il est possible de faire de la prévention chez les jeunes n'ayant eu que peu ou pas de contacts avec les gangs de rue, comme auprès des membres. Le format et le contenu des activités seront, par contre, très différents. Le tableau 3 résume chacun des niveaux de prévention selon la cible, les objectifs et le moment de l'intervention.

Tableau 3 : Description des niveaux de prévention

Catégorie de prévention	Cible	Objectifs	Moment de l'intervention	Exemple d'activités
Primaire	Jeunes de la population générale	Formation et sensibilisation	Avant l'émergence du problème	Atelier de réflexion ou présentation d'un outil en classe
Secondaire	Jeunes à risque	Offrir des solutions de rechange	Au moment où émerge le problème	Activités récréatives (ex : monter une pièce de théâtre sur la réalité des gangs de rue)
Tertiaire	Jeunes engagés dans les activités d'une bande criminelle	Traitement et réhabilitation	Lorsque le problème est ancré	Programme d'aide à la désaffiliation

Meeson, Martel, Prince et Montmagny (2008).

Méthodologie

Ce rapport d'analyse comparée s'intéressera à l'identification de différents modes d'intervention favorisant le repérage des jeunes à risque, le dialogue et la désaffiliation des gangs, à la fois au Canada, en Belgique et en France¹. Concrètement, nous avons tenté de cerner des pratiques préventives qui, de part leurs actions, vont influencer certains facteurs de risque ou de protection chez les individus qui en bénéficient.

Parmi la multitude de programmes mis sur pied en la matière, nous avons sélectionné ceux qui s'adressaient à des jeunes à risque d'adhérer ou déjà membres de gangs. Nous avons donc identifié 11 programmes, dont 3 en Belgique, 4 au Canada et 4 en France. Nous souhaitons ainsi baser notre analyse sur une quantité d'information similaire. Cependant, comme les termes employés pour désigner un gang de rue sont multiples et ne renvoient pas tous aux mêmes concepts, il faut être prudent dans les comparaisons, tant au niveau d'un pays, qu'au niveau international (Barchechat, 2006) puisque l'identification de cette problématique varie beaucoup d'un endroit à un autre. Cette variation traduit l'importance de la problématique des gangs de rue dans les politiques publiques, de même que le type de réponse mis en œuvre pour intervenir sur le phénomène, soit la prévention, l'intervention ou la répression.

Afin d'amasser une information homogène facilement comparable et de permettre un accès rapide aux renseignements collectés, une grille d'analyse a été élaborée. Cette grille se décline selon les 10 catégories suivantes :

Tableau 4 : Catégories composant les fiches-synthèse

> Nom de l'organisation	> Ville
> Population ciblée	> Année de mise en œuvre
> Niveau de prévention	> Objectifs
> Fonctionnement	> Partenaires impliqués
> Budget et sources de financement	> Résultats et évaluations

Puis, nous avons procédé à la collecte d'information. La plupart du temps, les personnes responsables des programmes ont été contactées. Une série de questions leur a été soumise par le biais d'entrevues téléphoniques et d'échanges de courriels. De plus, la documentation pertinente relative à chacune des pratiques a été consultée.

Une fois les fiches remplies, une analyse verticale a été faite de chacun des programmes. Pour terminer, nous avons procédé à une analyse horizontale, permettant de comparer les programmes canadiens, français et belges entre eux.

Ce rapport d'analyse comparée comprend 3 chapitres, chacun traitant d'un pays. Pour les fins du rapport, nous présentons un tableau comparatif lors de la conclusion.

¹ Le CIPC a également publié en 2010 le Youth Resource Guide. Ce guide est un document-ressource consacré aux projets conduits par les jeunes et aux initiatives associant les jeunes dans le domaine des programmes de prévention de la criminalité et de construction de communautés sûres et saines.

Chapitre 1

Belgique



Mise en contexte

Le phénomène des gangs de rue, ou plutôt des « bandes urbaines » semble peu présent en Belgique. Entre la rareté des études et l'effet amplificateur du traitement médiatique, il est difficile de se faire une idée précise du phénomène (Barchechat, 2006), mais tout porte à croire que les bandes sont apparues vers les années 90, dans la région de Bruxelles. En effet, ce n'est qu'après les élections législatives de 1991, causant plusieurs émeutes, que les premières manifestations de bandes ont été notées à Bruxelles, notamment avec la création de la bande des « New Jack » à Matonge, un quartier chaud de Bruxelles, puis celles des « Black Demolition » et des « Black Wolves » (Van Belle, 2009).

Devant l'apparition de ce phénomène, les autorités Belges se sont penchées sur la définition du terme « bande ». Pour eux, se définissait comme « bande » un groupe de jeunes mineurs ayant un comportement qui perturbe l'ordre public et la sécurité (Vercaïne, 2001). Par conséquent, selon cette définition plutôt large, il n'est pas nécessaire que les jeunes soient impliqués dans des activités criminelles pour qu'ils puissent faire partie d'une bande. Cette définition légale a pour conséquence de qualifier de bande presque tous les groupes de jeunes.

Afin d'affiner les critères permettant d'identifier une bande, le Parquet de Bruxelles a décidé de créer une typologie des bandes. Il est donc question de :

- Bandes en association de malfaiteurs qui sont actives dans le domaine de la criminalité organisée;
- Bandes ghettos qui sont plus ou moins structurées et cherchent à s'approprier un territoire et à y faire la loi;
- Bandes à leader qui sont structurées autour d'une personnalité forte et se caractérisent par une violence forte, des rites d'initiation et des signes de ralliement;
- Bandes spontanées qui se forment dans des lieux de rassemblement naturel, comme les sorties des écoles, de clubs et autres lieux de divertissement (Yansenne, 2006).

« Regroupement plus ou moins structuré d'adolescents ou de jeunes adultes qui privilégie la force de l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes criminels, dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou le contrôle de sphères d'activités lucratives ».

Devant la complexité de cette typologie, les services de police belges ont proposé au Parquet d'adopter un outil servant à « mieux gérer l'information judiciaire de la criminalité urbaine en bande par la création d'une banque de données « bandes urbaines » » (Yansenne, 2006). Ainsi, en 1999, une circulaire proposa la création du statut BU (pour Bandes Urbaines - voir encadré ci-dessus). Dès lors, les corps policiers de la région ont délaissé les différentes appellations pour adopter le terme plus global de bandes urbaines.

La création de cette banque de données « BU » a permis aux autorités de bénéficier d'un état des lieux plus fiables en la matière. Il s'avère toutefois difficile d'avoir accès à ce type de données. Néanmoins, quelques chiffres sont disponibles pour le territoire de Bruxelles. En 2009, il y avait 24 bandes urbaines à Bruxelles, représentant environ 300 individus (RTL Info, 2009; Van Belle, 2009). Si en 2005, près de 600 faits avaient été recensés sur l'ensemble du territoire bruxellois (Yansenne, 2006), en 2009 pour une seule zone de police (Bruxelles-Ixelles), 531 faits avaient fait l'objet d'une intervention policière (Van Belle, 2009). Ces données nous apprennent également que les jeunes belges composant ces gangs et ayant été interpellés sont en grande majorité des hommes (95%), parfois mineurs (40%), parfois majeurs (60%), mais le plus souvent ayant moins de 26 ans (85%) (Yansenne, 2006).

Les bandes urbaines belges sont généralement constituées de jeunes d'origine subsaharienne, notamment du Congo (RTL-Info, 2009). Immigrants de deuxième génération, un problème d'identité culturelle serait à la base de leur adhésion aux bandes urbaines. Quant à leurs activités criminelles, il est question de vols, d'extorsion avec violence, menaces ou armes et de bagarres (mortelles ou non) (Yansenne, 2006; Van Belle, 2009). Ces faits ont davantage tendance à se produire dans la nuit du vendredi au samedi et surviennent, dans la moitié des cas, dans l'espace public (Yansenne, 2006). Enfin, les victimes seraient presque toujours des membres de bandes rivales.

Afin d'agir pénalement sur les bandes urbaines, c'est l'association de malfaiteurs (art. 322 à 326 du Code Pénal Belge) qui est retenu et non pas la mention « bande urbaine » (Vercaïne 2001). La circulaire du Parquet de 1999 qui a créé la banque de données « bandes urbaines » évoque d'autres infractions susceptibles d'être retenues pour incriminer ces jeunes telles que : la destruction de biens mobiliers (art. 529 CP), la vente de stupéfiants (art. 2 bis L. 24/021921) ou encore le viol collectif (notamment art. 375 CP) (Van Belle, 2009). Mentionnons également que les particularités de la Belgique, qui se caractérise par une structure fédérale double constituée de trois régions (la Flandre, la Wallonie et la région de Bruxelles-Capitale) et de trois communautés (la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone), compliquent grandement la mise en œuvre d'une politique unifiée de lutte contre les bandes urbaines (Swinneh, Hoste et De Gruijter, 2006). En effet, le gouvernement fédéral est responsable de la sécurité alors que les régions ont compétence dans le domaine de la prévention.

En matière de prévention, la création de la banque de données « bandes urbaines » a eu un certain effet préventif auprès des jeunes puisque ceux-ci afficheraient moins leur allégeance aux bandes afin d'éviter d'être répertoriés dans la banque de données BU (Institut national de criminalistique et de criminologie, 2009). Par ailleurs, les services de police effectuent de nombreuses patrouilles de prévention dans les quartiers dits sensibles afin de réduire le sentiment d'insécurité causé par les bandes.

Enfin, dans le but de prévenir ce phénomène, les gouvernements successifs concluent avec les communes des contrats de prévention. Il s'agit de politiques de prévention, « globale-intégrée » au niveau local pour prévenir la petite délinquance, l'exclusion sociale, le sentiment d'insécurité, et par conséquent la prolifération des bandes de jeunes (Cartuyvels, 1996).

Pratiques belges inspirantes

Projet BE+(Bruxelles)

<http://www.urbansecurity.be/>



Le projet BE+, signifiant à la fois Bruxelles, Belgique, empowerment et vision positive (+), a été mis en œuvre en octobre 2009. Quelques mois auparavant, la ministre fédérale chargée de l'intégration sociale et de la politique des grandes villes avait interpellé la Ville de Bruxelles et les communes de Saint-Josse-ten-Noode et d'Evere dans le but de « développer un projet de partenariat sur la thématique des bandes urbaine » (Nagels et Smeets, 2010). Le choix de ces trois localités était motivé par les dispositifs déjà existants et par leur capacité à garantir un suivi financier, administratif et opérationnel des fonds qui seraient mis à leur disposition (Nagels et Smeets, 2010).

BE+ vise donc des jeunes en lien, de près ou de loin, avec les bandes urbaines sur le territoire des trois partenaires. L'objectif principal est de « faire décrocher les jeunes actifs et convaincre les aspirants qu'ils ont d'autres options que la délinquance ». Selon le degré d'adhérence aux gangs, le projet BE+ propose des activités différentes. Le tableau 5 résume les actions proposées.


Tableau 5 : Actions menées selon le public cible du projet BE+

	Comportements	Objectifs	Actions
Noyau dur	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Criminalité organisée ❖ Non visible dans les espaces publics 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduction du parcours criminel (réinsertion) 2. Désaffiliation de la bande 	<ul style="list-style-type: none"> > Respect des conditions de libérations conditionnelles > Coaching individuel > Insertion socioprofessionnelle
Intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Confrontations violentes avec les autres bandes ❖ Visible dans les espaces publics 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prévention du parcours criminel 2. Éloignement de la bande 	<ul style="list-style-type: none"> > Coaching individuel > Insertion socioprofessionnelle > Formation sur diverses thématiques
Périphérie	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Flânage ❖ Adoration des plus vieux 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approche positive de la notion d'amis- et de groupe d'amis (des potes pas des « gangstas ») 	<ul style="list-style-type: none"> > Structuration des temps libre > Implication au sein de projets collectifs

Vanderhaegen (2010).

Les partenaires impliqués dans ce projet ont développé une méthodologie qui leur est propre, mais qui, au final, peut se définir selon deux axes de travail : le travail individuel et le travail collectif. Au niveau du travail collectif, celui-ci est davantage axé sur les motivations positives et se fait généralement avec les moins âgés, c'est-à-dire les membres intermédiaires et périphériques qui se trouvent à proximité de la bande. Quant au travail individuel, il se base sur les aspects négatifs de l'appartenance aux bandes afin de dissuader les membres d'en faire partie et d'adopter un mode de vie plus sain (Nagels et Smeets, 2010). Pour mener ce projet à terme, les territoires concernés ont été soutenus par leurs zones de police, soit Polbru et Polbruno, de même que par l'Université de KULeuven qui a produit une recherche sur le fonctionnement et l'image des bandes urbaines sur Internet. BE+ a également pu profiter de l'expertise du Réseau régional bruxellois Bandes Urbaines. Ce réseau, créé en 2007, sert de plate-forme d'échanges entre les services policiers et les instances de prévention sur le territoire de Bruxelles. En 2010, le Parquet a également joint ce réseau.

BE+ bénéficie d'un financement de 150 000€ par année qui provient du ministère fédéral de l'Intégration sociale et du Programme des grandes villes. Celui-ci permet aux 3 communes qui en font partie d'engager des éducateurs de rue et des assistantes sociales pour suivre les jeunes membres de bandes urbaines. Chacune des communes bénéficie de 47 000€ et un montant de 9000€ est réservé à la réalisation de travaux communs (ex. réunions, bilan).

 **NOTA BENE** (cellule de veille contre le décrochage scolaire sur le territoire de la Ville de Bruxelles)
<http://www.bravvo.be/>



En 2006, la Ville de Bruxelles a adopté un plan de sécurité donnant notamment la priorité à la mise en place de cellules de veille locales afin de prévenir le décrochage scolaire. C'est ainsi qu'est né en 2007 le programme Nota Bene qui cible principalement les jeunes de 6 à 18 ans et leurs familles. Ce programme a été intégré à l'asbl BRAVVO (Bruxelles avance, Brussel vooruit) qui centralise depuis 2004 la politique de prévention mise en place par la Ville.

Ce programme intervient hors école, en complément des services de prévention existants et directement auprès des jeunes à risque qui sont en situation de décrochage scolaire. Il répond à deux objectifs : stimuler une prise en charge intégrée du décrochage scolaire sur le territoire de la Ville et intervenir dans la prise en charge des situations ponctuelles de décrochage relayées par les partenaires.

Pour ce faire, le projet Nota Bene utilise deux approches très différentes suivant qu'il s'adresse à ses partenaires ou aux jeunes et à leurs familles. En effet, une approche globale est utilisée envers les acteurs concernés par la problématique du décrochage scolaire (acteurs éducatifs en matière de scolarité et d'éducation, principaux services communaux, services de police et de justice). La cellule établit une concertation locale entre les acteurs concernés, élabore un état des lieux comprenant un inventaire des ressources et des acteurs, une étude des problématiques ainsi qu'un recueil de bonnes pratiques, et propose des séances d'information.

Une approche individuelle est quant à elle utilisée pour les jeunes et leurs familles. Le programme offre ainsi un accueil et une écoute aux jeunes et/ou aux familles concernés, informe le jeune de ses droits et de ses devoirs et l'aide à régulariser sa situation scolaire, soutient les jeunes dans la réalisation de certaines démarches (recherche d'école, inscription ou réinscription, bilan de compétences, etc.) et cherche les relais possibles et adaptés à la résolution de la problématique du décrochage scolaire et de projet de vie du jeune. Ainsi, le projet Nota Bene constitue un point d'appui chargé des relais entre tous les réseaux d'enseignement et les autres partenaires, tout en aidant de manière individuelle les jeunes et leurs familles.

 **Le programme multidimensionnel d'encadrement préventif de la violence urbaine (PMEPVU)**



L'observatoire Ba YaYa (signifie en lingala « grandes sœurs » ou « grands frères ») a été créé en 2001 et a pour principal objectif « la prévention et la lutte contre la délinquance des jeunes d'origine subsaharienne par la restauration du dialogue social et par la recherche de techniques d'encadrement spécifiques à ces jeunes ». Suite à l'intervention de médiateurs de l'observatoire Ba YaYa en 2008 lors du meurtre d'un jeune tué par un groupe de jeunes d'un autre quartier, le « programme multidimensionnel d'encadrement préventif de la violence urbaine » fut mis en place. C'est ainsi qu'il a débuté à titre expérimental en 2009, pour les jeunes originaires d'Afrique Subsaharienne.

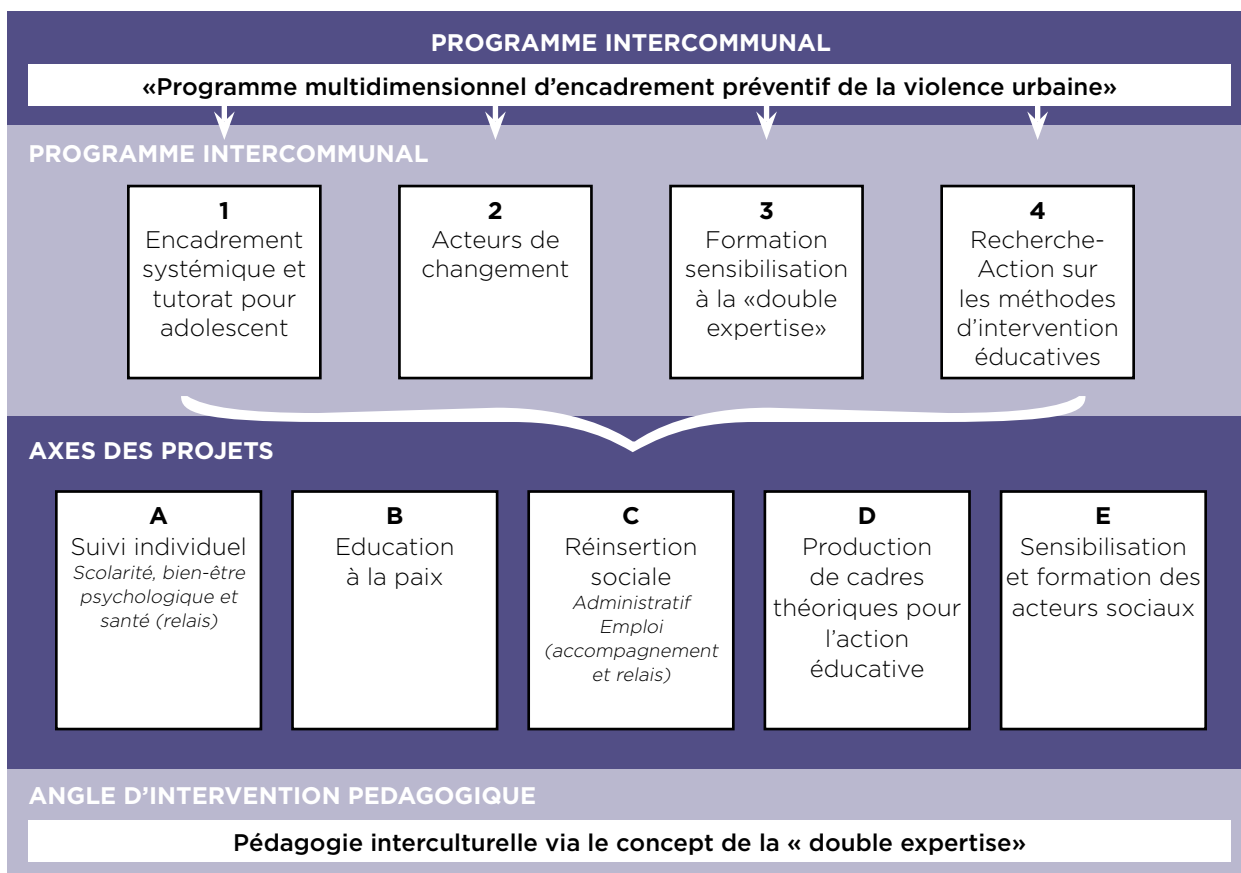
Ce programme a pour ambition de baisser le taux d'échec et de décrochage scolaire et de créer un climat de paix entre les différents groupes rivaux de jeunes. Il est composé de quatre projets qui nécessitent un

accompagnement individuel et en groupe (voir schéma ci-dessus). Le PME PVU est dispensé en trois étapes d'une durée totale de deux ans, et nécessite un véritable investissement de la part du jeune concerné.

Au bout du premier cursus formatif, le jeune acquiert le titre de « Mots d'Ailes » (modèle pour les autres par ses mots et ses actes). Par la suite, le deuxième cursus formatif confère au jeune le titre d' « Érudit » (référence à l'acquisition de capacités d'analyse sur sa condition sociale, culturelle et économique), après un parcours citoyen d'approfondissement en contexte humanitaire (stage à l'étranger).

Le jeune devient enfin « acteur de changements » (initie et contribue au changement de mentalités de sa génération) et participe à une campagne de sensibilisation.

Schéma du programme multidimensionnel d'encadrement préventif de la violence urbaine



Robert et Ndoma (2011).

Fiches-synthèse des pratiques belges

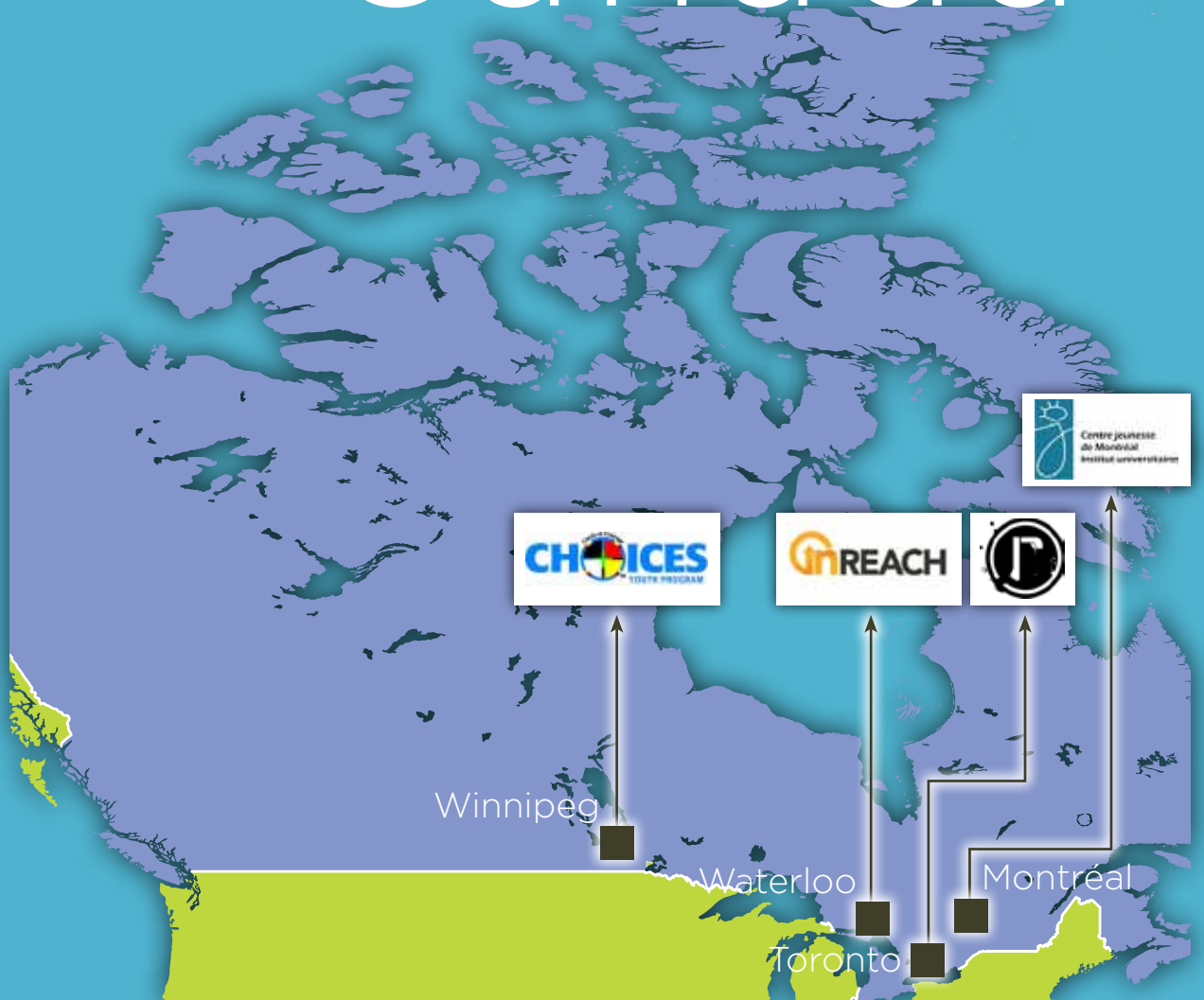
Titre du programme	BE+
Organisation	❖ Forum belge pour la sécurité urbaine (FBSU)
Ville	❖ Bruxelles et les communes belges d'Evere et de Saint-Josse-ten-Noode
Population ciblée	❖ Jeunes en lien, de près ou de loin, avec les bandes urbaines
Année de mise en œuvre	❖ Octobre 2009
Niveau de prévention	❖ Secondaire et tertiaire
Objectifs	❖ Faire décrocher les jeunes actifs et convaincre les aspirants qu'ils ont d'autres options que la délinquance.
Fonctionnement	<p>Bien que les trois communes aient développé des projets sensiblement différents, les activités mises en œuvre peuvent se regrouper en 2 catégories :</p> <p>Travail collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Activités d'animation permettant d'entrer en contact avec les jeunes visés par le programme (ex. atelier de percussion, de danse hip-hop, de projections de match de soccer, etc.). ❖ Activités de formation autour de thématiques diverses. ❖ Activités axées sur les bandes urbaines (ex. initiation au concept de pardon, sensibilisation à la vie en milieu carcérale, rencontre des membres de bandes rivales). <p>Travail individuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Coaching individuel dans le but d'amener le jeune à se créer un « projet de vie ». ❖ Médiation afin de faciliter le contact entre le jeune à réinsérer et les institutions visées (ex. l'école, la famille, le système de justice, etc.).
Partenaires impliqués	❖ Les partenaires impliqués sont les 3 communes mandataires du programme, les deux zones de police concernées (Polbru et Polbruno), l'Université KULeuven et le Réseau régional bruxellois « Bandes urbaines ».
Budget et sources de financement	❖ Un financement de 150 000€ par année provient du ministère fédéral de l'Intégration sociale et du Programme des grandes villes.
Résultats/Évaluation	❖ À ce stade-ci, aucune évaluation d'impact n'a été réalisée. Un rapport a toutefois été rédigé pour souligner les réalisations du projet BE+ et émettre des recommandations pour les suites du projet.

Titre du programme	Nota Bene
Organisation	❖ Bravvo
Ville	❖ Bruxelles
Population ciblée	❖ Jeunes de 6 à 18 ans et leurs familles
Année de mise en œuvre	❖ 2007
Niveau de prévention	❖ Secondaire
Objectifs	<p>Le projet a pour finalité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Diminuer les situations de décrochage scolaire en: <ul style="list-style-type: none"> ◆ Stimulant la prise en charge intégrée du décrochage scolaire sur le territoire de la Ville. ◆ Intervenant dans la prise en charge des situations ponctuelles de décrochage relayées par les partenaires. ❖ Faire décrocher les jeunes actifs et convaincre les aspirants qu'ils ont d'autres options que la délinquance.
Fonctionnement	<p>Le projet Nota Bene est constitué d'une approche globale et de suivi individuel.</p> <p>Approche globale</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ S'adresse aux acteurs concernés par la problématique du décrochage scolaire en établissant un partenariat avec ceux-ci. <p>Suivi individuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Prend en charge des situations ponctuelles de jeunes et de familles (soit habitant la Ville de Bruxelles ou fréquentant une école située sur son territoire) confrontées au décrochage, dans le but de régulariser les situations scolaires. Ces situations sont relayées par les écoles, la zone de police ou encore les travailleurs de terrains. ❖ Réoriente vers les services existants, dans le respect de leurs missions.
Partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le projet Nota Bene établit des partenariats avec tous les acteurs concernés par le décrochage scolaire (ex. : écoles présentes sur le territoire de la Vole, services PMS, pouvoirs organisateurs, SAJ, cellule famille jeunesse de la police, réseau associatif, etc.).
Budget et sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le projet est financé par la Région de Bruxelles-Capitale (150 000€).
Résultats/Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Aucune évaluation n'est disponible.

Titre du programme	Programme multidimensionnel d'encadrement préventif de la violence urbaine (PMEPVU)
Organisation	❖ Observatoire Ba YaYa
Ville	❖ Bruxelles
Population ciblée	❖ Jeunes originaires d'Afrique subsaharienne
Année de mise en œuvre	❖ 2009
Niveau de prévention	❖ Secondaire
Objectifs	❖ Diminuer le taux d'échec et de décrochage scolaire, mais aussi de créer un climat de paix entre les différents groupes rivaux de jeunes.
Fonctionnement	<p>Le PMEPVU est constitué de 4 projets :</p> <p>Encadrement systémique et tutorat pour adolescents</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Encadrement systémique individuel et collectif des jeunes défavorisées en vue de leur réussite scolaire. <p>Acteurs de changement</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ « Acteurs de changement est un projet de formation à la paix, d'accompagnement dans la formation identitaire du jeune, de sensibilisation à la citoyenneté pour les jeunes qui permet d'outiller et de responsabiliser les parents et d'insérer – progressivement – les jeunes et les parents dans les structures locales d'encadrement sociale, éducative, de suivi des assuétudes et d'insertion professionnelle. <p>Formation/sensibilisation à la « double expertise » pour les travailleurs de première ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Formation a vocation à faire connaître aux travailleurs de première ligne les valeurs et l'histoire de la culture subsaharienne afin d'être en mesure de communiquer positivement avec les jeunes. <p>Recherche-action sur les méthodes d'intervention de la « double expertise »</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Identification des bonnes pratiques issues du PMEPVU et du profil des membres de ces bandes.
Partenaires impliqués	❖ Au quotidien, l'organisation travaille en concertation avec les services de la ville, la police locale, les écoles et les travailleurs de rue (CIPC, 2008).
Budget et sources de financement	❖ Le programme est financé à la fois par le public (commune de Saint-Josse-ten-Noode) et le privé (Fondation Reine Paola).
Résultats/Évaluation	❖ Seulement 2 des 4 projets on fait l'objet d'une évaluation interne.

Chapitre 2

Canada



Mise en contexte

Au Canada, comment définit-on le terme « gangs de rue »? Le Code criminel définit les gangs de rue comme étant un « Groupe, quel qu'en soit le mode d'organisation :

- a) composé d'au moins trois personnes se trouvant au Canada ou à l'étranger;
- b) dont un des objets principaux ou une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves² qui, si elles étaient commises, pourraient lui procurer — ou procurer à une personne qui en fait partie — , directement ou indirectement, un avantage matériel, notamment financier » (Code criminel canadien, art. 467.1 (1))³.

Si cette définition caractérise d'un point de vue légal les gangs, celle qui semble la plus adaptée aux réalités sur le terrain est celle employée par le Service de police de la Ville de Montréal (Centre national de prévention du crime, 2007).

Cette définition a été validée en 1991 par le Service canadien de renseignements criminels et révisée en 2003 conjointement avec le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) (Guay et Gaumont-Casias, 2009; SPVM, 2010). Les deux définitions font ressortir la finalité du gang canadien : participer ou contrôler une part du marché criminel.

Les gangs de rue ont été répertoriés au Canada pour la première fois à Surrey et à Vancouver (deux villes de la Colombie-Britannique) dans les années 70 (Totten, 2008). Toutefois, c'est à partir des années 80 que les gangs ont suscité l'attention des médias et des chercheurs canadiens (Jones, Roper, Styls et Wilson, 2004). Les recherches ont alors démontré que leur évolution suivait celle des gangs américains, mais dans une proportion moindre (Jones et coll., 2004 ; Totten, 2008), en terme d'organisation, de noms, de signes distinctifs et de tenue vestimentaire (Barchechat, 2006).

Néanmoins, malgré que certains gangs canadiens aient emprunté le nom de gangs internationaux, comme les « Crips » ou les « Bloods », aucune affiliation transfrontière n'est aujourd'hui confirmée (SCRC, 2010).

Dans les années 90, les gangs de rue étaient présents dans pratiquement tous les grands centres urbains du Canada, chacun des gangs présentant une homogénéité culturelle. Par exemple, à Montréal, il s'agissait davantage de gangs haïtiens, à Vancouver, de gangs asiatiques (Jones et coll., 2004). Aujourd'hui, les gangs se sont étendus aux banlieues des grandes villes.

Au cours des dernières années, bien qu'il soit encore difficile de dénombrer avec exactitude le nombre de gangs de rue au Canada, le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) en a recensé plus de 300, auxquels prenaient part environ 11 000 membres et associés (SCRC, 2006). À titre de comparaison, le Service de police de la Ville de Montréal a recensé, en 2010, environ 20 gangs de rue majeurs, ce qui représente entre 300 et 500 membres (SPVM, 2010). Cependant, le phénomène ne se manifeste pas de la même façon dans toutes les provinces : celles de l'Ouest sont les plus touchées, tandis que celles des Maritimes (sauf la Nouvelle-Écosse) sont complètement épargnées (Barchechat, 2006).

Entre 2006 et 2010, une augmentation du nombre de gangs de rue s'est fait sentir par les instances canadiennes de loi. Toutefois, cette augmentation ne serait pas uniquement dû à la création de nouveaux gangs, mais à « une combinaison de différents autres facteurs [...] dont l'identification de groupes criminels de niveau supérieur en tant que gangs de rue, l'identification de cellules de gangs plus larges en tant que nouvelles entités, le fractionnement de gangs de rue en groupes criminels plus petits ou certaines gangs qui changent de nom » (SCRC, 2010).

« Regroupement plus ou moins structuré d'adolescents ou de jeunes adultes qui privilégie la force de l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes criminels, dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou le contrôle de sphères d'activités lucratives ».

² Tout acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans ou plus, ou toute autre infraction désignée par règlement.

³ La présente définition ne vise pas le groupe d'individus formé au hasard pour la perpétration immédiate d'une seule infraction.

Les individus composant ces gangs sont, pour la majorité, de jeunes adultes ayant entre 20 et 30 ans (SCRC, 2004), l'âge moyen se situant à 21 ans. Toutefois, selon les provinces, l'âge moyen peut varier de 16 à 23 ans (Mourani, 2009) puisque le recrutement débute parfois dès l'âge de 7 ou 8 ans (Mourani, 2009). Dans la même veine, Totten (2008) affirme que près de la moitié des membres sont âgés de 17 ans ou moins. Mentionnons également que la presque totalité des membres sont de sexe masculin (SCRC, 2006; Totten 2008; Mourani, 2009) et « proviennent généralement de groupes qui souffrent le plus d'inégalités et qui sont les plus désavantagés sur le plan social » (Centre national de prévention du crime, 2007).

Concernant la composition ethnique des groupes, celle-ci obéit à la répartition démographique de son environnement (SCRC, 2004 ; Mourani, 2009). La firme Astwood (2004) mentionne cependant que les cultures dominantes sont les Afro-canadiens (25%), suivis par les Autochtones (22%), les Caucasiens (18%), les Indiens ou Pakistanais (14%) et les Asiatiques (12%) et que 36% des gangs serait composé de 2 groupes ethniques et plus.

Au sujet de leurs activités criminelles, les gangs de rue canadiens sont actifs dans les marchés lucratifs les plus importants comme « le trafic de stupéfiants, tels que le crack, l'ecstasy, la méthamphétamine et la marijuana » (SRCR, 2006). Leurs activités criminelles s'étendent également à la prostitution, les vols, la fraude et les infractions liées aux armes (SRCR, 2006, Mourani, 2009). Certaines de ces activités sont réalisées pour le compte de groupes criminalisés plus puissants (par exemple : les Hell's Angels ou la Mafia italienne) (SRCR, 2010). De plus, l'évolution des technologies semble profiter aux gangs de rue puisqu'ils dissimulent désormais leurs activités illicites en fraudant les cartes de paiement et en utilisant les sites de réseautage social pour promouvoir la culture du gang (SRCR, 2010).

Afin d'avoir une idée du niveau de violence des gangs de rue, nous pouvons nous référer au nombre d'homicides qui leur ait attribuable⁴. Le rapport de Statistique Canada sur les homicides au Canada au cours de l'année 2009 indique qu'environ 1 homicide sur 5 (124/610) était attribuable aux gangs de rue. Malgré une hausse générale depuis les années 90, l'année 2009 a été marquée par une diminution de 14 homicides par rapport à 2008.

Les auteurs présumés de ces homicides étaient en moyenne âgés de 23 ans, comparativement à 30 ans pour les homicides non attribuables aux gangs. Quant aux victimes, elles étaient également plus jeunes : 28 ans pour les homicides attribuables aux gangs et 35 ans pour les homicides non attribuables aux gangs. Finalement, mentionnons que 80% des homicides reliées aux gangs ont été commis à l'aide d'une arme à feu (comparativement à 16% pour les homicides non reliés aux gangs)(Beattie et Cotter, 2010).

Comment le Canada intervient-il sur le phénomène des gangs de rue ? Du point de vue légal, le Code criminel canadien s'est doté de trois articles afin de punir plus sévèrement les individus agissant pour le compte de gangs de rue :

467.11 (1) Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans quiconque sciemment, par acte ou omission, participe à une activité d'une organisation criminelle ou y contribue dans le but d'accroître la capacité de l'organisation de faciliter ou de commettre un acte criminel prévu à la présente loi ou à une autre loi fédérale.

467.12 (1) Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans quiconque commet un acte criminel prévu à la présente loi ou à une autre loi fédérale au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle, ou en association avec elle.

467.13 (1) Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement à perpétuité quiconque fait partie d'une organisation criminelle et, sciemment, charge directement ou indirectement une personne de commettre une infraction prévue à la présente loi ou à une autre loi fédérale au profit ou sous la direction de l'organisation criminelle, ou en association avec elle. (Code criminel canadien, 2011).

⁴ « Les homicides classés dans la catégorie « attribuable à un gang » par la police sont ceux dont les victimes sont membres de groupes de crime organisé et de gangs de rue, ainsi que ceux dont les victimes sont des spectateurs innocents dans des affaires d'homicide attribuable à des gangs » (Statistique Canada, 2010).

De plus, en 2009, une rencontre de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a mené à la recommandation de l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre les gangs. Cette stratégie nationale permettrait notamment « une allocation continue des ressources policières » afin d'intervenir adéquatement sur le phénomène (SCRC, 2010). En date d'aujourd'hui, cette stratégie n'a pas été adoptée.

Quant au volet préventif, le Canada priorise l'approche multisectorielle, et l'approche globale et intégrée (Centre national de prévention du crime, 2007; Totten, 2008). De fait, les recherches menées sur la problématique des gangs de rue canadiens ont démontré que les programmes de prévention qui fonctionnaient le mieux sont ceux qui parvenaient à combiner à la fois des activités ou interventions de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Toutefois, très peu de programmes canadiens arriveraient à combiner les trois types de prévention (Totten, 2008). En ce sens, la majorité des programmes proposent des activités de prévention primaire et secondaire (Mellor, MacRae, Pauls et Hornick, 2005; Centre national de prévention du crime, 2007; Totten, 2008).

Finalement, afin de promouvoir la prévention de l'adhésion des jeunes à risque, il existe un programme de financement intitulé « Fonds de lutte aux activités des gangs de jeunes », géré par le Centre national de prévention du crime (CNPC). Ce Fonds « investit dans les collectivités qui sont aux prises avec des gangs de jeunes, ou dans les collectivités où il s'agit d'une menace émergente. [Il] appuie les initiatives qui ciblent précisément les jeunes dans les gangs ou ceux qui risquent d'adhérer à un gang » (CNPC, 2011).

Pratiques canadiennes inspirantes

Remix Project

<http://theremixproject.ca>

Le « Remix Project » a été fondé en 2006 dans le but d'aider les jeunes issus de milieux défavorisés et marginalisés de la grande région de Toronto à transformer leurs talents en source de revenu économique viable et ainsi, leur offrir d'autres opportunités que celles de la délinquance.



Les jeunes désirant rejoindre Remix sont choisis en fonction de leur talent, leur créativité, leur dynamisme et leurs besoins. Au début du programme, les participants rencontrent le personnel afin d'identifier leurs objectifs et de créer un plan d'action pour les 6 prochains mois. Au cours de leur parcours, les participants peuvent profiter du mentorat de professionnels de l'industrie, de stages en entreprises, d'un soutien financier, de crédits pour leurs études secondaires et de plusieurs occasions d'élargir leur réseau professionnel. Le programme Remix permet aux jeunes de réaliser leur projet artistique à l'aide d'équipement de qualité, tel qu'un studio d'enregistrement complet, un studio de photographie, un centre de développement des affaires, un laboratoire d'arts et de montage vidéo.

Afin de permettre aux jeunes de mener à terme leurs réalisations, plusieurs partenaires sont impliqués: *MTV News, Universal Music Canada, New Flow 935, LLAMP et Humber College*. Leur implication peut consister à offrir des milieux de stages, de la publicité ou du soutien financier aux jeunes désirant retourner aux études.

Initialement, le projet a été financé par le CNPC. Aujourd'hui, le financement provient de sources publiques (municipales et provinciales), privées, de fondations et de levées de fonds organisées par Remix. Par ailleurs, la fondation Trilium et la Banque TD ont accordé un financement de 3 ans au programme.

Programme de suivi intensif de Montréal (PSI-MTL)

<http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/>



Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire

S'inspirant du programme *Philadelphia Youth Violence Reduction Partnership* et du modèle de l'*Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention* qui combinent la prévention, l'intervention et la répression, le programme de Suivi intensif cible les jeunes âgés de 15 à 25 ans qui sont déjà membres d'un gang ou qui présentent un risque élevé de le devenir (Centre national prévention crime, 2010). Ils sont tous et toutes déjà en contact avec le système de justice. Ce programme est un projet-pilote mené par le Centre jeunesse de Montréal – Institut Universitaire d'une durée de 5 ans, soit de 2009 à 2014.

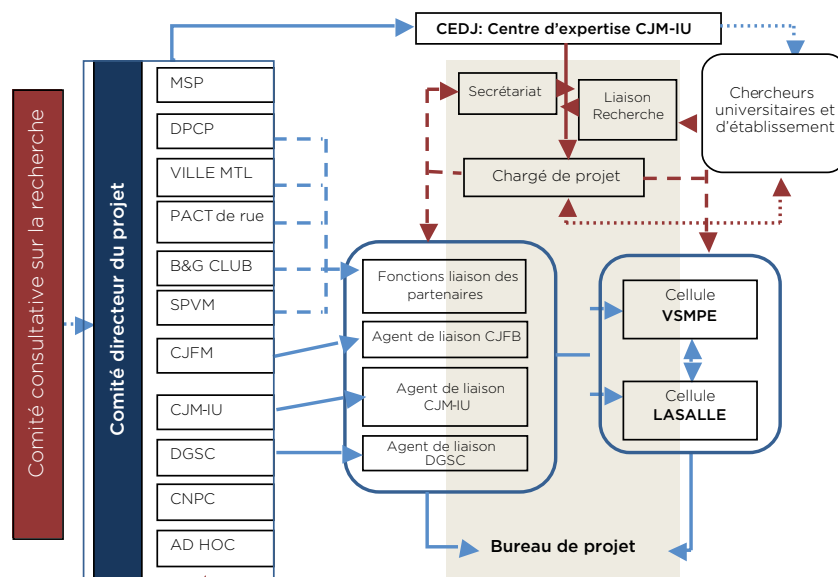
L'objectif de ce programme est de favoriser l'intégration sociale en prévenant l'adhésion aux gangs de rue des jeunes suivis par les services sociaux et correctionnels en augmentant la participation à des activités prosociales. Il a également vocation à réduire la délinquance lucrative et avec violence liée aux activités des gangs de rue issus des arrondissements Villeray / St-Michel / Parc Extension et LaSalle en diminuant les risques de récidive des jeunes de 15 à 25 ans résidant sur le territoire des deux arrondissements ciblés et en intensifiant la surveillance des contrevenants.

Une fois les jeunes sélectionnés, une évaluation de leurs risques et besoins est complétée afin de bien comprendre toutes les conditions juridiques auxquelles ils sont soumis et l'ensemble des facteurs de risque et de protection les entourant. Un plan d'action intensif et bien défini est élaboré pour chaque participant et sa famille. En général, trois ou quatre réunions par semaine ont lieu entre le jeune, sa famille et le personnel du projet, auxquels s'ajoutent d'autres rendez-vous avec des organismes communautaires.

Les participants consacrent de 20 à 40 heures par semaine aux activités liées au projet. Il peut s'agir d'activités scolaires, de formation professionnelle ou de perfectionnement professionnel, de recherche d'emploi, de bénévolat et d'activités récréatives (Centre national de prévention du crime, 2011). Des travailleurs de rue soutiennent également les jeunes dans leurs démarches et plusieurs ateliers traitant de divers sujets leur sont proposés.

Pour mettre en œuvre un projet d'une telle envergure, plusieurs partenaires, émanant de différents horizons, doivent travailler en concertation. Le schéma suivant illustre la complexité des partenariats établis dans ce projet.

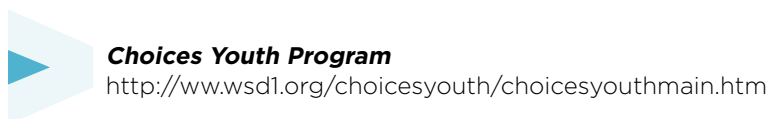
Schéma des partenariats au sein du projet PSI-MTL



Robert et Lacroix (2009).

Ce schéma rend bien compte de la richesse du partenariat créé par ce projet, alors que les acteurs politiques provinciaux et municipaux, juridiques, universitaires, policiers, communautaires et correctionnels travaillent de concert à la désaffiliation des bandes des jeunes.

Le programme PSI-MTL, financé à la fois par les bailleurs de fonds provinciaux et fédéraux, fera l'objet d'évaluations de processus et de résultats au cours de sa mise en œuvre.



Il y a quelques années, la commission scolaire de Winnipeg a souhaité mettre de l'avant des actions afin d'intervenir sur les activités des gangs de jeunes et sur les problématiques connexes, telles que la consommation de drogues, l'absentéisme et le décrochage scolaire. S'inspirant du Choices Youth Program de San Bernardino, conçu par le département du Shérif de la Californie, la Commission scolaire de Winnipeg a mis sur pied son propre Choices Youth Program (CYP).

La mission de CYP est de fournir aux jeunes un programme complet de prévention et d'intervention qui les aidera à développer une image de soi positive et une vie personnelle et scolaire fructueuse et à contribuer activement comme membre de la société. Cette mission est servie par différents objectifs tels que préparer les jeunes à la vie active, mettre en œuvre un environnement sécuritaire au sein de l'école, réduire les comportements négatifs, améliorer le cadre de vie des quartiers et réduire l'abus des substances toxiques, le décrochage scolaire et l'activité des gangs de rue.

Afin d'atteindre ses objectifs, CYP fait appel aux services d'un animateur issu du monde de la justice qui intervient régulièrement dans les classes afin de mettre l'accent sur l'acquisition de compétences sociales, renforcer la résilience et comment résister à l'affiliation aux gangs de rue. De plus, trois sorties par année sont organisées en milieu sauvage afin de renforcer et mettre en pratique les compétences que les jeunes ont pu apprendre en classe. Un programme de mentorat fait aussi intervenir une fois par semaine des étudiants bénévoles de l'université afin de mener des activités ludiques auprès des jeunes et leur imprégner un modèle positif et des activités sociales sont organisées une fois par mois afin de renforcer les liens entre les jeunes et leurs familles. Enfin, à travers le club de suivi, chaque jeune est relié à une activité positive de son choix au sein de la communauté (il peut s'agir d'activités sportives, artistiques ou du bénévolat) et des activités sont prévues durant la semaine de relâche et durant l'été.

Le CYP propose également un « Cercle de courage » qui favorise le développement de la résilience chez les participants du programme. Ce cercle est composé de 4 éléments : l'esprit de générosité, l'esprit d'appartenance, l'esprit de maîtrise et l'esprit d'indépendance.

Financé par le département de Justice du Manitoba, ce programme est mis en œuvre en partenariat avec le Service de police de Winnipeg qui assure la présentation devant les élèves sur certains thèmes. Bien que le projet fonctionne depuis 15 ans, une évaluation réalisée dans deux différentes écoles a révélé que peu de parents accordaient leur consentement, nuisant grandement au nombre de jeunes pouvant participer au programme.



InReach est un nouveau programme de Kitchener (Ontario) qui s'adresse aux jeunes âgés de 13 à 24 ans gravitant de près ou de loin autour des gangs de rue. L'identification par les forces policières de quelques 300 membres de gangs de rue dans la région de Waterloo et l'augmentation de leurs activités ont servi de motivations pour mettre sur pied ce programme. Ayant débuté en novembre 2010, InReach a comme objectifs de renforcer les capacités sociales des participants afin que ceux-ci se dissocient des gangs.

Pour participer au programme, les jeunes doivent être référés soit par le système de justice, l'école, les services sociaux, ou leurs parents. Ils peuvent également choisir de s'inscrire par eux-mêmes à ce programme qui se fait toujours sur une base volontaire. Le programme se déroule sur 12 semaines et se présente en trois étapes :

- > Évaluation de la communauté : des enquêtes et des entrevues sont menées afin de recueillir des informations et données dans le but d'obtenir une bonne compréhension de la situation sur le terrain.
- > Intervention sociale : intervention individualisée et de groupe auprès des jeunes affiliés à des gangs de rue. Les réunions de groupe abordent différents sujets tels que la gestion de la colère ou la communication. Une aide à la réinsertion professionnelle est également fournie.
- > Mobilisation de la communauté : il s'agit ici de fournir un soutien aux habitants des quartiers sensibles en leur aidant à identifier des moyens pour faire face à la problématique des gangs de rue.

Plusieurs partenaires sont impliqués dans ce programme afin de partager leur expertise dans des domaines divers. Ainsi, Lutherwood se spécialise en santé mentale et employabilité, John Howard Society agit à titre d'expert quant au système de justice criminel pour mineurs, St.Mary's Counselling donne des conseils au niveau de la consommation de substances illicites, Reaching Our Outdoor Friend, au niveau de l'intervention terrain. Quant au Waterloo Region Crime Prevention Council, il est le responsable de l'administration du programme et le Waterloo Regional Police Service fait état de la situation en matière de gangs de rue et offre des contributions en nature.

InReach est financé, à titre de projet-pilote, par le gouvernement fédéral canadien (Centre national en prévention du crime) jusqu'en 2013. Une évaluation du programme est prévue, mais aucune n'est disponible pour le moment.

Fiches-synthèse des pratiques canadiennes

Titre du programme	The Remix Project
Ville	❖ Toronto
Population ciblée	❖ Jeunes issus de communautés défavorisées et marginalisées de la grande région de Toronto
Année de mise en œuvre	❖ 2006
Niveau de prévention	❖ Secondaire
Objectifs	❖ Aider les jeunes à transformer leurs talents en source de revenu économique viable.
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Remix Project sélectionne ses participants selon leur talent, leur créativité, leur dynamisme et leur besoins immédiats. ❖ Au début du parcours, chacun des participants doit rencontrer le personnel pour identifier leurs objectifs et créer un plan d'action d'une durée de 6 mois. ❖ Le programme Remix met à disposition des jeunes un studio d'enregistrement complet, un studio de photographie, un centre de développement des affaires, un laboratoire d'arts et de montage vidéo. Ces installations permettent aux jeunes d'exploiter au maximum leurs talents, tout en bénéficiant d'un encadrement professionnel et personnel.
Partenaires impliqués	❖ Les partenaires impliqués dans ce projet sont : MTV News, Universal Music Canada, New Flow 935, LLAMP et Humber College. Leur implication peut consister à offrir des milieux de stages, de la publicité ou du soutien financier aux jeunes désirant retourner aux études.
Budget et sources de financement	❖ Sources publiques (municipales et provinciales), privées, de fondations et de levées de fonds organisées par Remix. La fondation Trilium et la Banque TD ont accordé un financement de 3 ans au programme.
Résultats/Évaluation	❖ Le programme a été évalué dans le cadre du financement obtenu du CNPC. De plus, une compagnie indépendante, Evidence, a été embauchée à quelques reprises pour réaliser l'évaluation de Remix.

Titre du programme	Programme de suivi intensif (PSI-MTL)
Organisation	❖ Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire
Ville	❖ Montréal
Population ciblée	❖ Le programme vise des jeunes contrevenants de 15 à 25 ans faisant, ayant fait ou à risque de faire l'expérience des gangs de rue
Année de mise en œuvre	❖ 2009
Niveau de prévention	❖ Tertiaire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Favoriser l'intégration sociale en : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Prévenant l'adhésion aux gangs de rue des jeunes suivis par les services sociaux (centres jeunesse) et correctionnels. ◆ Augmentant la participation à des activités prosociales. ❖ Réduire la délinquance lucrative et avec violence liée aux activités des gangs de rue issus des arrondissements Villeray / St-Michel / Parc Extension et LaSalle en : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduisant les risques de récidive des jeunes de 15 à 25 ans résidant sur le territoire des deux arrondissements ciblés. ◆ Intensifiant la surveillance des contrevenants.
Fonctionnement	<p>Une fois les jeunes sélectionnés, une évaluation de leurs risques et besoins est complétée afin de bien comprendre toutes les conditions juridiques auxquelles ils sont soumis et l'ensemble de leurs facteurs de risque et de protection. Trois méthodes d'intervention sont conjuguées afin de contribuer à la désaffiliation des gangs de rue.</p> <p>Plans d'action personnalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Un plan d'action intensif et bien défini est élaboré pour chaque participant et sa famille. <p>Travail de rue</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Le personnel du projet fait du travail de rue afin de sélectionner et d'appuyer les jeunes dans le cadre du programme. <p>Ateliers</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Des ateliers de groupe ont lieu une fois par semaine. Ils portent sur des sujets comme les aptitudes en communication, les solutions de rechange à la violence, le règlement de différends, l'empathie et la résolution de problèmes.
Partenaires impliqués	❖ CJM-IU, MSP, SPVM, Centre jeunesse de la famille Batshaw, CNPC, Direction générale des services correctionnels du Québec, Pact de rue, Direction des poursuites criminelles et pénales du Québec (DPCP), Ville de Montréal, Boys&Girls Club.
Budget et sources de financement	❖ Secteur public provincial (MSP) et fédéral (CNPC).
Résultats/Évaluation	❖ Une évaluation du PSI-MTL est prévue, mais non réalisée.

Titre du programme	Choices Youth Program
Organisation	❖ Commission Scolaire de Winnipeg (Winnipeg School Division)
Ville	❖ Winnipeg
Population ciblée	❖ Jeunes de 12 à 13 ans de 8 écoles de la commission scolaire de Winnipeg
Année de mise en œuvre	❖ 1996
Niveau de prévention	❖ Primaire et secondaire
Objectifs	<p>Ce programme vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Préparer les jeunes à la vie active; ❖ Mettre en œuvre un environnement sécuritaire au sein de l'école; ❖ Réduire les comportements négatifs; ❖ Améliorer le cadre de vie des quartiers; ❖ Réduire l'abus des substances toxiques, le décrochage scolaire et l'activité des gangs de rue.
Fonctionnement	<p>Ce programme se compose de cinq éléments :</p> <p>Animateur issu du monde de la justice</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Intervention régulière dans les classes afin de mettre l'accent sur l'acquisition de compétences sociales, le renforcement de la résilience et de l'éloignement des gangs de rue. <p>Sorties en milieu sauvage</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Trois sorties par an sont organisées en milieu sauvage afin de renforcer et mettre en pratique les compétences que les jeunes ont pu apprendre en classe. <p>Programme de mentorat</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Intervention une fois par semaine des étudiants bénévoles de l'université afin de mener des activités ludiques auprès des jeunes et leur imprégner un modèle positif. <p>Activités sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Organisation une fois par mois d'activités sociales afin de renforcer les liens entre les jeunes et leurs familles. <p>Club de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Chaque jeune est relié à une activité positive de son choix au sein de la communauté.
Partenaires impliqués	❖ Commission scolaire de Winnipeg, Justice Manitoba et le service de police de Winnipeg.
Budget et sources de financement	❖ Cette mesure est financée par Justice Manitoba.
Résultats/Évaluation	❖ Une évaluation a été partiellement réalisée.

Titre du programme	InReach
Ville	❖ Région de Waterloo
Population ciblée	❖ Jeunes de 13 à 24 ans qui sont activement impliqués, associés ou qui songent à s'affilier aux gangs de rue
Année de mise en œuvre	❖ Novembre 2010
Niveau de prévention	❖ Secondaire et tertiaire
Objectifs	❖ L'objectif principal de InReach consiste à aider les jeunes à sortir des gangs en leur aidant à renforcer leurs capacités sociales.
Fonctionnement	<p>Ce projet fonctionne en trois phases différentes :</p> <p>Évaluation de la communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Enquêtes et des entrevues menées afin de recueillir des informations et d'obtenir une bonne compréhension de la situation sur le terrain. <p>Intervention sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Intervention individualisée et en groupe auprès des jeunes affiliés à des gangs de rue. Les réunions de groupe abordent différents sujets tels que la gestion de la colère ou la communication. Une aide à la réinsertion professionnelle est également fournie. <p>Mobilisation de la communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutien aux habitants des quartiers sensibles en les aidant à identifier des moyens pour faire face à la problématique des gangs de rue.
Partenaires impliqués	❖ La police régional de Waterloo, le Conseil de prévention de la criminalité de la région de Waterloo (Waterloo Region Crime Prevention Council), Reaching Our Outdoor Friends, St. Mary's Counselling, Lutherwood, John Howard Society.
Budget et sources de financement	❖ Ce projet est financé par le gouvernement fédéral canadien (Centre National de Prévention du Crime).
Résultats/Évaluation	❖ Une évaluation sera faite au cours des prochaines années.

Chapitre 3

France



Mise en contexte

Les bandes de jeunes existent en France depuis la fin des années 1950, notamment depuis l'émergence des « blousons noirs ». Cette expression, abondamment utilisée et inventée par les médias de l'époque, désignait ces jeunes délinquants qui se livraient à des actes de violence gratuite sans aucune raison apparente (Bantigny, 2007). Ces bandes de jeunes se caractérisaient par leur nombre important de membres et leur violence fulgurante et « irrationnelle » (Macaigne, 1964).

L'épisode des « blousons noirs » s'est peu à peu essoufflé vers la seconde moitié des années 1960 et l'on observe depuis le début des années 1990 un retour en force des bandes de jeunes sur la scène publique française (Mohammed, 2007). En effet, la fin des années 1980 et le début des années 1990 marquent un véritable tournant dans la société française avec l'instauration dans les quartiers défavorisés d'un chômage de longue durée, d'une généralisation de la précarisation des contrats de travail ainsi que d'une véritable « fracture sociale » (Sauvadet, 2006).

Selon un bilan de la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP), la France compte aujourd'hui 480 bandes actives, regroupant environ 10 000 individus (Cornevin, 2011). Le terme bande fait ici référence à « des formes multiples d'agissements et de regroupements qui semblent unifiés par la peur qu'ils suscitent » (Mohammed et Muchielli, 2007, dans Duvignau et Delécolle, 2009). En 2009, les données du ministère de l'Intérieur français faisaient état d'environ 200 bandes organisées, constituées de 5000 individus. Dans le cas des bandes organisées, le code pénal français les définit comme « tout regroupement formé ou toute entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'une ou plusieurs infractions » (Code pénal, 2011).

Une enquête internationale ISRD (International Self-Reported Delinquency) a été menée en 2006 auprès de collégiens âgés de 12 à 17 ans. Selon cette enquête un membre de bande délinquante se définit comme étant « celui qui a un groupe d'amis qui existe depuis plus de trois mois, tolérant et commettant des délits ou des « choses illégales », passant beaucoup de temps dans l'espace public, groupe lui-même défini par le répondant comme une bande » (Ruetsch, 2010). Les résultats de cette enquête nous apprennent que :

- > 8% des collégiens font partis d'une telle bande
- > 44% des bandes sont constituées uniquement de garçons, 52% sont mixtes et 4% uniquement de filles.

Depuis une vingtaine d'années, on observe l'émergence de bandes ethniques qui opposent notamment des jeunes originaires de l'Afrique sub-saharienne à d'autres d'Afrique du Nord (Barchecheat, 2006). La situation migratoire de leurs familles est souvent à l'origine de difficultés d'adaptation et de stigmatisation de la part de la société. Par ailleurs, la grande majorité de ces jeunes se trouvent en situation de décrochage scolaire (Esterle Hedibel, 2006).

En ce qui concerne les activités de ces bandes, nous observons qu'elles sont très variées d'une bande à l'autre bien qu'il y ait des caractéristiques communes. Une place de plus en plus importante est occupée par la distribution et l'usage de drogues illicites par ces jeunes leur permettant à travers l'activité de la bande de débiter des « carrières délinquantes » (Duprez, Kokoreff, 2000) puisque « le trafic de cannabis est le principal espace de connexion entre la délinquance juvénile et le crime organisé » (Tournebize, 2006). Les vols et dégradations de voitures représentent également une part importante des activités illicites de la bande (Esterle-Hedibel, 1996).

La lutte et la prévention des bandes de jeunes en France constitue l'une des priorités actuelles du gouvernement en matière de sécurité (Hortefeux, Le Figaro, 21 janvier 2011). Cette priorisation s'est manifestée par la promulgation de la loi du 2 mars 2010 « renforçant la lutte contre les violences de groupes et la protection des personnes chargées d'une mission de service public ». Cette loi innove en créant le délit d'appartenance à une bande violente. Désormais, le fait de participer à une bande, même temporairement, avec l'intention de commettre des violences volontaires contre les personnes ou des atteintes aux biens sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (ministère de l'Intérieur, 2010). Cette loi s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'une politique plus large de lutte contre ces bandes.

En effet, un plan global d'action anti-bandes a été mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur au printemps 2010. Les principales mesures de ce plan consistent en la création de groupes « anti-dérives », chargés de la recherche du renseignement et de groupes d'investigation judiciaire chargés de l'interpellation dans les départements les plus touchés par ce phénomène. Une base de données « prévention, sécurité publique » relative au suivi nominatif des bandes et à l'identification des auteurs de violences urbaines a aussi été mise en œuvre. Enfin, ce plan se complète par l'instauration d'une police d'agglomération et par le développement progressif de la vidéo-protection sur l'ensemble du territoire (Communiqué de presse du ministère de l'Intérieur français, 14 avril 2010).

En matière de prévention, la France se caractérise par l'institutionnalisation, dès 1972, des éducateurs spécialisés de prévention. Ces éducateurs de rue entretiennent avec les jeunes en difficulté des « relations personnalisées, basées sur l'écoute, l'empathie, la confiance et fondées sur l'anonymat » (Esterle-Hedibel, 1996). Ces éducateurs interviennent dans les espaces publics auprès des jeunes en difficultés afin de devenir une référence stabilisante.

Pratiques françaises inspirantes

Stages de responsabilité parentale

<http://www.justice.gouv.fr/>

Les stages de responsabilité parentale ont vu le jour dans le cadre de la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Le dispositif du stage parental a quant à lui débuté à Paris le 10 novembre 2009.



Ces stages visent les parents de mineurs interpellés dans le cadre de violences collectives ou d'attroupements armés, notamment dans des circonstances laissant présumer leur affiliation à une bande. Il faut savoir que si le mineur interpellé à 13 ans, il n'y aura aucune sanction pénale, tandis que si le mineur à plus de 13 ans, le stage est une procédure incidente. C'est l'association Jeter l'@ncre qui met en œuvre ce stage de responsabilité parentale. Il y a également plusieurs acteurs sociaux qui sont invités à prendre part au stage, comme la police, la mairie, l'Éducation Nationale, les médecins, la protection judiciaire de la jeunesse, etc.

Ce dispositif a pour objectif principal d'inciter les parents à réfléchir sur leur fonction éducative et sur la nature des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur autorité parentale. Des objectifs complémentaires doivent également être remplis tels que la stimulation et la mise en valeur des capacités parentales, la contribution au projet éducatif individuel du mineur, l'intégration de la famille dans un processus décisionnel et la réhabilitation de l'autorité des parents.

Pour se faire, le stage parental est constitué de cinq entretiens de deux heures (soit un total de 10 heures) sur une période de six semaines. Tous les entretiens sont encadrés par deux modérateurs. Trois entretiens se déroulent avec le mineur et ses parents, dont un avec la présence d'acteurs locaux. Puis, un entretien est conduit par deux formateurs afin de tracer le bilan des compétences scolaires et sociales du mineur. Enfin, le dernier entretien est consacré uniquement à l'intimité familiale avec les parents. Un entretien supplémentaire se déroule deux mois après la fin du cinquième entretien afin d'évaluer à nouveau la situation.

Les Chantiers éducatifs de la Ville de Pessac

Le dispositif des Chantiers éducatifs de la Ville de Pessac (notamment les quartiers de Saige, Châtaigneraie-Arago et Haut-Livrac) est lauréat du Prix Prévention Délinquance 2010 du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU). D'abord, il faut savoir qu'un « Chantiers éducatifs » est une activité de production de biens ou de services réalisée par un groupe de jeunes. Par le biais de ces Chantiers, les jeunes peuvent :



- Prendre confiance en eux ;
- Répondre à leur besoin de reconnaissance, de valorisation ;
- Mesurer leur motivation à effectuer un travail ;
- Adapter leur comportement en intégrant en particulier les règles liées à la vie de groupe ;
- Bénéficier d'une première expérience de travail et se familiariser avec la réalité économique du monde du travail ;
- S'inscrire dans une démarche citoyenne par le biais de sa participation à des travaux liés à un intérêt collectif ;
- Créer un lien avec les habitants du quartier (FFSU, 2011).

Les Chantiers permettent également d'établir un partenariat entre les institutions qui participent aux projets. En effet, plusieurs partenaires sont mis à contribution dans la réalisation des Chantiers éducatifs. La Mairie, le Conseil Général, les bailleurs sociaux, les structures d'insertions et différentes associations travaillent ensemble afin de permettre aux jeunes de réaliser des travaux dans des secteurs tels que l'environnement, le second œuvre du bâtiment, les travaux de manutention, les travaux saisonniers, les espaces verts, la décoration et l'agriculture.

Le budget annuel de ce projet s'élève à 72 000 euros. Environ la moitié de ce budget est financé par la Mairie elle-même, l'autre moitié provient des bailleurs sociaux.

Une évaluation a été menée afin de savoir si des effets positifs avaient été ressentis suite à la mise en œuvre des Chantiers éducatifs en 2006. À partir de cette évaluation, certains constats ont été faits dans les trois quartiers concernés :

- Le noyau dur des jeunes, originalement composé de 20 à 30 jeunes, n'en compte maintenant que 5 à 6 ;
- Les faits constatés par la police ont diminué de 16,7% ;
- La délinquance de proximité a connu une baisse de 31,5% ;
- Le nombre de dégradations volontaires a chuté de 23% ;
- Le nombre de violences contre les personnes a diminué de 18,4% ;
- Le nombre d'atteintes contre les biens a reculé de 28% ;
- La part des personnes mineurs dans les mis en cause a connu une diminution considérable de 44%.



En 1982, le club Toulouse Aviron Sports et Loisirs (TALS) a été créé dans les quartiers Nord de Toulouse. Toutefois, ce n'est qu'en 1988 que les activités éducatives ont débutées. Ces activités ciblent des jeunes de 8 à 25 ans, majoritairement issus d'établissements classés en zone défavorisées de quartiers sensibles.

En tant qu'acteur social, le TASL vise les objectifs suivants :

- Favoriser la mixité sociale, culturelle et homme/femme ;
- Assurer l'épanouissement de la personne à travers la transmission de valeurs que véhiculent l'aviron : le respect, la solidarité et l'échange ;
- Permettre aux jeunes en difficulté, de se réinscrire dans un projet de vie et faire ainsi émerger un projet professionnel.

La pratique de l'aviron est utilisée comme un outil favorisant le respect, la compréhension et l'écoute de l'autre. Cette pratique sportive permet, entre autre, à des jeunes présentant des comportements violents de canaliser leur énergie. Afin de réaliser ce projet plusieurs partenaires sont impliqués :

- Partenaires de terrains : établissements scolaires, centres de loisirs, associations de quartiers, foyers, maisons des jeunes et de la culture, instituts spécialisés, les Unités Territoriales d'Action Médico Sociale ;
- Institutionnels et financiers : Fédération Française des Sociétés d'Avion, Mairie de Toulouse, ministère de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Général de Haute-Garonne, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, l'Éducation Nationale, les services éducatifs de la Mairie de Toulouse.

Le budget total géré par le TALS est d'environ 400 000 euros par an. Les principales subventions d'exploitation proviennent de l'État (100 000 euros), suivi de la ville de Toulouse (70 000 euros) ainsi que le Conseil Régional et les collectivités locales (23 000 euros chacun). En dehors de ces subventions, les cotisations des membres génèrent 50 000 euros.

Il ne semble pas y avoir d'évaluation complète du projet. Par contre, chacun des jeunes évalue leur parcours dans le cadre de l'« opération aviron d'or ». Ainsi, les évolutions sur le plan sportif, comportemental et scolaire de chacun des jeunes adhérents sont mesurées. L'évaluation se fait également tout au long de l'année lors des réunions d'équipe hebdomadaires, puis avec les partenaires et acteurs du quartier.

Le Dispositif de Poursuite de Scolarisation de Meaux (DPS)

En 2006, l'Observatoire de la Sécurité de la ville de Meaux a constaté une inflation considérable du nombre de collégiens (âgés entre 11 et 16 ans) exclus définitivement des huit collèges présents dans la ville de Meaux (soit 56 exclusions). Ces élèves restaient donc déscolarisés pendant plusieurs semaines, voir plusieurs mois avant d'être à nouveau scolarisés. C'est ainsi qu'à débuté en septembre 2007 le Dispositif de Poursuite de Scolarisation de Meaux qui consiste à prendre en charge temporairement les élèves exclus définitivement au sein du collège Dunant de Meaux.



Ce dispositif fonctionne à travers un réel partenariat École, police, Justice et services sociaux. L'Éducation Nationale met à la disposition du personnel (un professeur des écoles spécialisées, un agent administratif et un assistant d'éducation) avec un complément d'heures supplémentaires pour des interventions ponctuelles d'enseignants de différentes disciplines. Le ministère de la Justice garantit la mise à disposition d'un éducateur à temps plein, des vacances ponctuelles de personnels spécialisés (psychologue...), une dotation informatique et des interventions des délégués du Procureur. La Ville de Meaux s'engage à la mise à disposition des locaux et assure la prise en charge des frais de fonctionnement.

Ce dispositif a pour objectifs :

- > D'intégrer les collégiens exclus définitivement dans une structure temporaire à vocation éducative et pédagogique, et dans certains cas à dimension judiciaire.
- > D'améliorer les conditions de reprise de scolarisation dans un nouvel établissement.
- > D'éviter le décrochage scolaire afin de prévenir la délinquance.

Concrètement, le Collège Dunant de Meaux offre une possibilité de scolarisation obligatoire et transitoire permettant ainsi aux élèves exclus et dans l'attente d'une nouvelle affectation de connaître la déscolarisation. Des activités scolaires (à visée essentiellement de remobilisation cognitive et de restauration de la confiance en soi) et des rencontres humaines (professionnelles, transgénérationnelles et multiculturelles) sont ainsi proposées à ces élèves afin de travailler sans artifices leurs compétences psychosociales, à raison de cinq jours par semaine (les élèves restent en moyenne quatre semaines au sein de l'établissement avant d'être affectés dans un nouvel établissement).

Fiches-synthèse des pratiques françaises

Titre du programme	Stages de responsabilité parentale
Organisation	❖ Parquet de Grande instance de Paris
Ville	❖ Paris
Population ciblée	❖ Parents de mineurs interpellés dans le cadre de violences collectives ou d'attroupements armés, notamment dans des circonstances laissant présumer leur affiliation à une bande
Année de mise en œuvre	❖ Novembre 2009
Niveau de prévention	❖ Secondaire
Objectifs	<p>Les stages visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Inciter les parents à réfléchir sur leur fonction éducative et sur la nature des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur autorité parentale; ❖ Stimuler et mettre en valeur les capacités parentales; ❖ Contribuer au projet éducatif individuel du mineur; ❖ Intégrer la famille dans un processus décisionnel; ❖ Réhabiliter l'autorité des parents.
Fonctionnement	<p>Le stage parental est d'une durée de 10h.</p> <p>5 entretiens de 2h</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 3 entretiens se déroulent avec le mineur et ses parents, dont 1 avec la présence d'acteurs locaux. ❖ 1 entretien est conduit par 2 formateurs afin de tracer le bilan des compétences scolaires et sociales du mineur. ❖ 1 entretien est consacré uniquement à l'intimité familiale avec les parents. <p>Entretien supplémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 2 mois après la fin du cinquième entretien, afin d'évaluer à nouveau la situation.
Partenaires impliqués	❖ Le Parquet a confié la mise en œuvre de ces stages à l'Association Jeter l'@ncr. De plus, plusieurs acteurs sociaux (police, Mairie, Éducation Nationale, médecin, protection judiciaire de la jeunesse, etc.) sont invités à prendre part au stage, par l'entremise de l'entretien #2.
Budget et sources de financement	❖ Cette mesure est financée par l'État puisqu'il s'agit d'une intervention pénale.
Résultats/Évaluation	❖ Aucune évaluation n'est disponible pour le moment. Toutefois, le Parquet est chargé du suivi et de l'évaluation des stages.

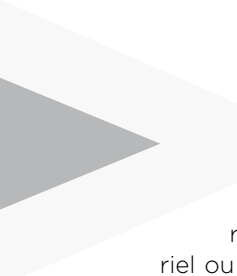
Titre du programme	Chantiers éducatifs
Ville	❖ Ville de Pessac
Population ciblée	❖ Jeunes de 14 à 25 ans
Année de mise en œuvre	❖ Juillet 2006
Niveau de prévention	❖ Secondaire
Objectifs	<p>Le dispositif des Chantiers Éducatifs poursuit des objectifs éducatifs, sociaux, de médiation, de solidarité et de lien social, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre à disposition des acteurs socio-éducatifs du territoire un outil de prévention, de citoyenneté et de médiation créant les conditions privilégiées d'une relation éducative; ❖ Dynamiser le partenariat local autour de la prévention et renforcer le lien entre les institutions et le public jeunes / jeunes adultes; ❖ Créer un outil de médiation favorisant les conditions d'un climat apaisé dans le quartier.
Fonctionnement	❖ Ces chantiers consistent en une activité de production de biens ou de services à dimension éducative, en amont de l'insertion professionnelle. Les principaux secteurs concernés sont l'environnement, le domaine du bâtiment, les travaux de manutention, les travaux saisonniers, le jardinage biologique et la culture. Ces chantiers durent en général une semaine, à raison de 4 à 5 heures de travail par jour.
Partenaires impliqués	❖ Mairie, Conseil Général, bailleurs sociaux, associations intermédiaires, structure d'insertion, éducateurs spécialisés.
Budget et sources de financement	❖ 72 000 euros provenant de la Mairie et des bailleurs sociaux.
Résultats/Évaluation	❖ Le programme a été évalué et a permis de dégager des résultats encourageants. Il est cependant difficile d'évaluer avec précision une telle mesure. Il en ressort notamment un meilleur rapport du jeune à l'institution et des institutions aux jeunes. Les chantiers éducatifs ont par ailleurs permis de contribuer à un climat plus apaisé dans les quartiers.

Titre du programme	Stages de responsabilité parentale
Organisation	❖ Toulouse Aviron Sports et Loisirs (TASL)
Ville	❖ Toulouse
Population ciblée	❖ Jeunes de 8 à 25 ans dont une majorité issus d'établissements classés en zone défavorisées de quartiers sensibles
Année de mise en œuvre	❖ 1988
Niveau de prévention	❖ Secondaire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Favoriser la mixité sociale, culturelle et homme/femme ; ❖ Assurer l'épanouissement de la personne à travers la transmission de valeurs que véhicule l'aviron : le respect, la solidarité et l'échange ; ❖ Permettre aux jeunes en difficulté, de se réinscrire dans un projet de vie et faire ainsi émerger un projet professionnel.
Fonctionnement	❖ Le TASL mène un projet associatif à vocation éducative et d'insertion dans les quartiers nord de la ville de Toulouse. L'aviron et son projet associé sont ici un moyen et un outil favorisant le respect et la compréhension de l'autre ; c'est aussi un espace de parole et d'écoute. La pratique sportive permet enfin à des jeunes présentant des comportements violents de canaliser leur énergie.
Partenaires impliqués	❖ Les partenaires impliqués dans ce projet sont les établissements scolaires, les centres de loisirs, les associations de quartiers, les maisons des jeunes et de la culture, les instituts spécialisés, les Unités Territoriales d'Action Médico Sociale, la Fédération Française des Sociétés d'Aviron, la Mairie de Toulouse, le ministère de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Général de Haute-Garonne, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, l'Éducation Nationale, les services éducatifs de la Mairie de Toulouse.
Budget et sources de financement	❖ Le budget total est d'environ 400 000 euros par an. Les principales subventions d'exploitation proviennent de l'État (100 000 euros), suivi de la ville de Toulouse (70 000 euros) ainsi que le Conseil Régional et les Collectivités Locales (23 000 euros chacun). En dehors de ces subventions, les cotisations des membres génèrent 50 000 euros.
Résultats/Évaluation	❖ Évaluation à l'interne seulement.

Titre du programme	Dispositif de poursuite de scolarisation de Meaux
Organisation	❖ Ce dispositif est rattaché au collège Henri Dunant
Ville	❖ Meaux
Population ciblée	❖ Élèves âgés de 11 à 16, exclus définitivement des cinq collèges publics de Meaux ainsi que trois collèges de communes limitrophes
Année de mise en œuvre	❖ Septembre 2007
Niveau de prévention	❖ Secondaire
Objectifs	<p>Ce dispositif a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'intégration des collégiens exclus définitivement, dans une structure temporaire à vocation éducative et pédagogique, et dans certains cas à dimension judiciaire. ❖ D'améliorer les conditions de reprise de scolarisation dans un nouvel établissement. ❖ D'éviter le décrochage scolaire et de prévenir de ce fait la délinquance.
Fonctionnement	❖ Il est proposé aux collégiens pendant la période de scolarisation des activités scolaires et des rencontres humaines leur permettent de travailler les compétences psychosociales, à raison de cinq jours par semaine. Les élèves restent en moyenne quatre semaines avant d'être affectés dans un nouvel établissement.
Partenaires impliqués	❖ Cette action est multi-partenariale (Éducation Nationale, Protection judiciaire de la jeunesse, Parquet, Maison départementale de Solidarités, Ville de Meaux).
Budget et sources de financement	❖ Le budget total de cette initiative s'élève à 142 000 euros par an. Cependant, le plan de financement est rediscuté chaque année. Près de 90 % du financement provient de l'Éducation Nationale afin de supporter la masse salariale.
Résultats/Évaluation	❖ Aucune évaluation substantielle et approfondie n'a été menée à date.

Conclusion





Ce rapport d'analyse comparée avait comme but d'identifier des modes d'intervention favorisant le repérage des jeunes à risque, le dialogue et la désaffiliation des gangs en Belgique, au Canada et en France. Pour ce faire, une fiche-synthèse a été créée et les personnes responsables des pratiques choisies ont pratiquement toutes été rejointes, que ce soit par courriel ou téléphone, afin d'approfondir l'information déjà disponible. Au total, 11 pratiques (3 belges, 4 françaises et 4 canadiennes) constituent ce rapport. Celles qui ont été sélectionnées présentent plusieurs caractéristiques communes et peu de différences. Le tableau 6 offre un récapitulatif des principaux aspects des pratiques. Avant de souligner les principales différences et similitudes entre les pratiques, il est important de rappeler que la comparaison des modes d'intervention doit être faite avec prudence puisque la définition du terme « gangs de rue » diverge d'un pays à un autre et les politiques publiques n'envisagent pas non plus la prévention de l'adhésion aux gangs de rue de la même façon.

Au niveau de la population ciblée, les modes d'intervention sélectionnés s'intéressant aux gangs de rue ciblent des jeunes majoritairement âgés entre 13 et 18 ans. Cette période correspond généralement à l'adolescence, période où les risques d'affiliation aux bandes sont accrus. Quant à l'année de mise en œuvre des programmes, mis à part le programme Choices (Manitoba) et L'Aviron (Toulouse), ceux-ci ont tous été créés au cours des 5 dernières années. Ceci démontre qu'il y a un intérêt grandissant de la part des acteurs en prévention d'intervenir sur le phénomène des gangs de rue.

Toutes les pratiques, sauf le PSI-MTL (Canada) proposent des activités de prévention secondaire. En effet, elles offrent aux jeunes qui y participent des alternatives en termes d'activités qui ultimement devraient les tenir à l'écart des gangs. Toutefois, les objectifs poursuivis par ces pratiques divergent selon le pays. Dans les pratiques canadiennes sélectionnées, il est davantage question d'intégration du jeune à la société et de renforcement des capacités sociales, menant finalement à l'éloignement ou à la désaffiliation des gangs de rue. En France et en Belgique, les pratiques étudiées mettent beaucoup plus l'emphase sur l'aspect éducatif. Les programmes pour prévenir la violence et l'adhésion aux bandes semblent être rattachés au système scolaire qui propose ainsi des activités ou de l'accompagnement permettant aux jeunes de s'inscrire dans un projet de vie.

Au niveau du partenariat, dans tous les modes d'intervention, l'approche partenariale multisectorielle a été favorisée. Ainsi, il est toujours question d'un travail conjoint entre le gouvernement, la police, les associations communautaires ou les écoles. Le concept de prévention intégrée et intégrale fait donc consensus des deux côtés de l'océan. Enfin, par rapport aux évaluations, la moitié en bénéficie, mais le plus souvent elles se présentent sous la forme d'une évaluation interne.

Globalement, malgré les spécificités de chacun des pays, les modes d'intervention recensés présentent beaucoup de similitudes. Le terme de gangs de rue n'est peut-être pas employé en Belgique et en France, mais la prévention aux « bandes urbaines » ou au « bandes de jeunes » semblent se faire sensiblement de la même façon qu'au Canada, en proposant aux jeunes de saines alternatives et un encadrement dans leur cheminement personnel, social et scolaire.

Tableau 6 : Tableau comparatif des modes d'intervention retenus

	Population ciblée	Année de mise en œuvre	Niveau de prévention	Objectifs	Partenaires	Sources de financement	Évaluation
Belgique							
BE+	Jeunes en lien avec les gangs	2009	Secondaire et tertiaire	Désaffiliation des gangs et proposition d'options plus saines	Communes, zones de police, Université KULeuven et le Réseau régional bruxellois Bandes urbaines	Secteur public fédéral	À venir
Nota Bene	Jeunes de 6 à 18 ans et leur famille	2007	Secondaire	Diminution du décrochage scolaire et proposition d'un projet de vie aux jeunes	École, police, réseau associatifs, gouvernement	Secteur public régional	Non
PMEPVU	Jeunes d'Afrique subsaharienne	2009	Secondaire	Diminution du décrochage scolaire et apaisement des tensions entre les groupes rivaux	Services de la Ville, police, les écoles et les travailleurs de rue	Secteur public communal et fondation privée	Oui
Canada							
Remix	Jeunes issus de communautés défavorisées et marginalisés	2006	Secondaire	Transformation du talent artistique des jeunes en source de revenu économique	Organisations travaillant dans le secteur artistique et un collège.	Secteur public municipal, provincial et organisations privées.	Oui
PSI-MTL	Jeunes contrevenants de 15 à 25 ans en lien avec les gangs	2009	Tertiaire	Intégration sociale et réduction de la délinquance lucrative	CJM-IU, MSP, SPVM, CJFB, CNPC, DSCQ, Pact de rue, DPCP, Ville de Montréal, Boys&Girls Club	Secteur public provincial et fédéral	À venir
Choices	Jeunes de 12 à 13 ans de 8 écoles de Winnipeg	1996	Primaire et secondaire	Amélioration de l'environnement scolaire du jeune et réduction des comportements négatifs	Commission scolaire de Winnipeg, Justice Manitoba et le Service de police de Winnipeg	Secteur public provincial	Oui

Tableau 6 : Tableau comparatif des modes d'intervention retenus

	Population ciblée	Année de mise en œuvre	Niveau de prévention	Objectifs	Partenaires	Sources de financement	Évaluation
Canada							
InReach	Jeunes de 13 à 24 ans	2010	Secondaire et tertiaire	Désaffiliation des gangs et renforcement des capacités sociales	Police régional de Waterloo, Waterloo Region Crime Prevention Council, Reaching Our Outdoor Friends, St. Mary's Counselling, Lutherwood, John Howard Society.	Secteur public fédéral	À venir
France							
Stages de responsabilité parentale	Parents de mineurs interpellés par la police	2009	Secondaire	Renforcement de la fonction éducative des parents et contribution au projet éducatif du mineur	Parquet, police, Mairie, Éducation Nationale, médecin, protection judiciaire de la jeunesse	Secteur public fédéral	À venir
Chantiers éducatifs de la Ville de Meaux	Jeunes de 14 à 25 ans	2006	Secondaire	Amélioration des conditions d'éducation, de médiation et de prévention	Mairie, Conseil Général, bailleurs sociaux, associations intermédiaires, structure d'insertion, éducateurs spécialisés	Secteur public municipal et bailleurs sociaux	Oui

Tableau 6 : Tableau comparatif des modes d'intervention retenus

	Population ciblée	Année de mise en œuvre	Niveau de prévention	Objectifs	Partenaires	Sources de financement	Évaluation
France							
Aviron	Jeunes de 8 à 25 ans issus de quartiers défavorisés	1988	Secondaire	Renforcement de la mixité sociale, l'épanouissement personnel et inscription des jeunes dans un projet de vie	Établissements scolaires, centres de loisirs, associations de quartiers, Mairie de Toulouse, différents organes du gouvernement français	Secteur public fédéral et municipal et le Conseil régional et les collectivités locales + Cotisations des membres	Oui
Dispositif de poursuite de scolarisation de Meaux	Élèves de 11 à 16 ans exclus des écoles des Meaux	2007	Secondaire	Diminution du décrochage scolaire et prévention de la délinquance	Éducation Nationale, police, justice et services sociaux.	Secteur public fédéral	Non

En résumé, l'objectif de ce rapport n'était pas de faire une étude exhaustive des actions menées auprès des jeunes à risque d'adhérer aux gangs de rue. Il s'agissait plutôt d'explorer des pratiques afin d'identifier divers modes d'intervention et de bénéficier des particularités de chacun.

Nous ne pouvons pas avancer que ceux-ci définissent les pratiques mises en œuvre en Belgique, au Canada et en France, mais ils donnent une idée du type de réponses préconisé pour faire face aux gangs de rue au sein des trois pays étudiés. Par conséquent, il faut considérer ce rapport comme un panorama des modes d'intervention auprès des jeunes à risque qui nous informe sur les possibilités d'intervention, tout en faisant ressortir les points communs des pratiques d'intervention en Belgique, au Canada et en France.



Bibliographie

Astwood Strategy Corporation (2004). *Résultats de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002*. Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada.

Bantigny, L. (2011). « De l'usage du blouson noir. Intervention médiatique et utilisation politique du phénomène », *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, Paris, Ed. La découverte, p. 19-38.

Barchechat, O. (2006). *Les gangs de rue : premiers éléments d'un état des lieux international*, Centre international pour la prévention de la criminalité, p.18.

Beattie, S. et Cotter, A. (2010). L'homicide au Canada, 2009, *Juristat*, automne 2010, vol. 30 (3), Statistique Canada, p.28.

Cartuyvels, Y. (1996). *Insécurité et prévention en Belgique : les ambiguïtés d'un modèle « global-intégré » entre concertation partenariale et intégration verticale*, *Déviance et société*, Vol.20, n°2, p.153-171.

Centre national de prévention du crime. (2007). *Les gangs de jeunes : un aperçu des programmes et pratiques*, Sécurité publique Canada, p.12.

Centre national de prévention du crime. (2007). *Les gangs de jeunes au Canada : qu'en savons-nous?*, Sécurité publique Canada, p.4.

Centre national de prévention du crime. (2007). *Les gangs de jeunes : les facteurs de risque favorisant l'adhésion*, Sécurité publique Canada, p.4.

Centre national de prévention du crime. (2011). *Programme de suivi intensif de Montréal- Gangs de rue*. Consultation sur le site Internet : <http://www.publicsafety.gc.ca/prg/cp/ythgng/cpa03-gdr-fra.aspx>

Centre national de prévention du crime. (2011). Site internet <http://www.publicsafety.gc.ca/prg/cp/ygpf-index-fra.aspx>

Communiqué de presse du ministère de l'Intérieur du 14 avril 2010 sur la « présentation du plan anti-bandes », disponible sur le site du ministère des Affaires Intérieures : http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/toute_l_actualite/securite-interieure/plan-anti-bandes/view

Communiqué de presse du ministère de l'Intérieur du 26 février 2010 sur la « validation par le Conseil constitutionnel de 14 articles de la loi renforçant la lutte contre les violences de groupes et la protection des personnes chargées d'une mission de service public ». disponible sur le site du ministère des Affaires Intérieures : http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/toute_l_actualite/securite-interieure/loi-lutte-violences-bandes/sections/a_la_une/toute_l_actualite/securite-interieure/validation-cc-articles-securite/view

Cornevin, C. « Plus de 600 bandes identifiées par la police », *Le Figaro*, 5 mai 2010, disponible sur Internet : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2010/05/05/01016-20100505ARTFIG00625-plus-de-six-cents-bandes-identifiees-par-la-police.php>

Cornevin, C. « Radioscopie des 480 bandes qui sévissent en France », *Le Figaro*, 18 mars 2011, disponible sur Internet : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/03/17/01016-20110317ARTFIG00779-radioscopie-des-480-bandes-qui-sevissent-en-france.php>

Duprez, D. et Kokoreff, M. (2000). *Déviance et société*, vol.24, n°2, p.143-166.

Duvignau, F. et Delécolle, F-M. (2009). *Étude sur le phénomène des bandes à Paris*, Cabinet du procureur de la république de Paris, Ministère de la Justice, p.56.

Forum Français pour la Sécurité Urbaine. (2011). Consultation du site Internet : <http://www.ffsu.org/index.php?id=31825>

Guay, J-P. et Gaumont-Casias, J. (2009). *Le phénomène des gangs de rue au Québec : vers le développement d'un cadre de mesure*, Québec, pour la Direction de la prévention et du soutien du ministère de la Sécurité publique du Québec, p.64.

Hamel, S., Fredette, C., Blais, M-F. et Bertot, J. (1998). *Jeunesse et gangs de rue Phase II : Résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal*, Solliciteur général du Canada, Centre jeunesse de Montréal, ministère de la santé et des services sociaux du Québec, p.439.

Hamel, S., Cousineau, M-M. et Vézina, M. (2006). *Guide d'action intersectorielle pour la prévention du phénomène des gangs de rue*, Institut de recherche pour le développement social des jeunes, Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, p.91.

Hesterle-Hedibel, M. (1996). *Déviance et société*, vol.20, n°2, p. 119-139.

Hesterle-Hedibel, M. (2006). *Déviance et société*, vol.30, n°1, p. 41-65.

Institut national de criminalistique et de criminologie (2009), *Une recherche évaluative d'un centre fermé pour mineurs, le centre « De Grubbe » à Everberg*

Jones, D., Roper, V., Stys, Y. et Wilson, C. (2004). *Les gangs de rue : examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC*, Services correctionnel canadien, Direction de la recherche, p.66

Macaigne, P. (1964). *Quelques réflexions sur la présentation par la presse écrite des « blousons noirs »*, Annales de Vaucresson, p. 233-255.

Meeson, J-S., Martel, G., Prince, J. et Montmagny, C. (2008). *Quand le milieu communautaire québécois se mobilise pour prévenir l'adhésion des jeunes aux bandes marginales*. Société de criminologie pour la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, ministère de la Sécurité publique du Québec, p.15.

Meeus, C. « interview du ministre de l'intérieur français, Monsieur Brice Hortefeux », *Le figaro*, 21 janvier 2011, disponible sur internet : <http://www.lefigaro.fr/lefigaromagazine/2010/03/06/01006-20100306ART-MAG00097--je-va-is-faire-la-guerre-aux-bandes-.php>

Mellor, B., MacRae, L., Pauls, M. et Hornick, J.P. (2005). *Les gangs de jeunes au Canada : examen préliminaire des programmes et des services*, Institut canadien de recherche sur le droit et la famille pour la Sécurité publique et Protection civile Canada, p.107.

Mohammed, M. (2007). « Fratries, collatéraux et bandes de jeunes », *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, Paris, Ed. La découverte, p. 97-122.

Mourani, M. (2009). *Gangs de rue inc. : leurs réseaux au Canada et dans les Amériques*, Les Éditions de l'Homme, Montréal, p. 408.

Nagels, C. et Smeets, S. (2010). *Projet Be+ : Bilan et recommandations*, Asbl BRAVVO, p.50.

Prince, J. (2008). *Intervenir auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue : un guide à l'intention des intervenants communautaires*, Société de criminologie du Québec pour la Direction de la prévention et du soutien, ministère de la Sécurité publique du Québec, p.5-7.

Robert, A. et Lacroix, L. (2009). *PSI-MTL : Programme de surveillance intensive de Montréal* (Powerpoint présenté dans le cadre des échanges entre la Belgique et le Québec sur le thème Bandes de jeunes/Gangs de rue : Montréal, 21 octobre 2009).

Robert, M-T. et Ndoma, N-L. (2011). *Observatoire Ba Ya Ya ; encadrement de la jeunesse – prévention*, p.8.

RTL-Info. (2010). *Les bandes urbaines se multiplient à Bruxelles*, parue le 23 novembre 2010 .

Ruetsch, J-Y. (2010). *Prévenir la délinquance des jeunes: un enjeu pour demain*, Mission sur la prévention de la délinquance des mineurs et jeunes majeurs, rapport d'étape remis à Monsieur le Secrétaire d'État à la Justice, p.146.

Sauvadet, T. (2006). *Les jeunes de la cité : comment forment-ils un groupe ?*, Socio-Logos n°1.

Service canadien des renseignements criminels. (2006). *Rapport sur le crime organisé 2006*, Direction général du Service canadien des renseignements criminels, p.21-30.

Service canadien des renseignements criminels. (2010). *Rapport sur le crime organisé 2010*, Direction général du Service canadien des renseignements criminels, p.18-21.

Service de police de la Ville de Montréal. (2011). Consultation du site internet : <http://www.spvm.qc.ca/fr/documentation/publications-actualites-gangs-de-rue.asp>

Spergel, I. A. (1995). *The Youth Gang Problem*, Oxford University Press, New York, New York.

Swinnen, H., Hoste, J., De Gruijter, M. (2006). *Politique urbaine et sécurité en Belgique et aux Pays-Bas*, Coll. Recherches du PUCA, n°170

Totten, M. (2008). *Promising practices for addressing youth involvement in gangs*, Ministry of Public Safety and Solicitor General of British Columbia, p.39.

Tournebize, E. (2006). *Les phénomènes des bandes en France*, Forum français pour la sécurité urbaine, p.77.

Van Belle, S. (2009). *La recherche locale sur les bandes urbaines à Bruxelles*, Présentation de power point lors du séminaire Bruxello-québécois sur les bandes urbaines du 21 avril 2009, disponible sur internet : http://www.urbansecurity.be/IMG/pdf/Presentation_de_M._Stefaan_Van_Belle.pdf

Vanderhaegen, R. (2010). *Approche locale de la BU 1140* (Powerpoint présenté dans le cadre des échanges entre la Belgique et le Québec sur le thème Bandes de jeunes/Gangs de rue : Bruxelles, 8 mars 2010).

Vercagne, C. (2001). "The group aspect of youth crime and youth gang in Brussels: what we do know and especially what we don't know", *The Eurogang paradox: street gangs and youth group in the US and Europe*, p.288.

Weerman, F.M., Maxson, C.L., Esbensen, F-A., Aldridge, J., Medina, J. et van Germet, F. (2009). *Eurogang program manual; background, development, and use of the Eurogang instruments in multi-site, multi-method comparative research*, p.37.

Yansenn, D. (2006). *Le phénomène des bandes à Bruxelles* (Atelier présenté dans le cadre de la conférence « Sécurité, Démocraties et Cités » : Saragosse, 2 au 4 novembre 2006).



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD